

Conseil municipal du 16 octobre 2024

Procès-verbal des débats

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni publiquement, à partir de 20 h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Jérôme RAGENARD Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, Mme Stéphanie CHASSANG Conseillère municipale, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal, M. Anis RAHMOUNI Conseiller municipal, M. Miloud REZZAG-MAHCENE Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Eric DE HULSTER a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTRÖM

Mme Farida ZERGIT a donné pouvoir à M. Kévin CUVILLIER

Mme Paula FERREIRA a donné pouvoir à Mme Linda DA SILVA

M. Kevin HARBONNIER a donné pouvoir à M. Michel BARNIER

Absents :

M. Dejan KRSTIC, M. Dominique LESPARRE, Mme Ranjita MUDHOO, M. Eric DE HULSTER (à compter du point n°8), M. Jérôme RAGENARD (à compter du point n°8), Mme Sophie STENSTRÖM (à compter du point n°8)

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

(Monsieur Rebagliato procède à l'appel)

Mme la Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Ce conseil municipal était initialement prévu le 25 septembre. J'ai pris la décision, en pleine concertation avec l'administration, d'en reporter la date, car les incertitudes sur les projets du gouvernement risquaient de nous faire travailler sur des délibérations qui auraient nécessité des réajustements et un conseil municipal supplémentaire pour défaire ce qui aurait été fait. Je rappelle, puisque c'est une information qui a échappé aux élus, qu'un conseil municipal coûte à chaque séance près de 10 000 € à la collectivité, somme évaluée par nos services, entre les frais techniques et de diffusion, et l'ensemble de la rémunération des agents qui font la logistique, l'accueil et l'organisation. Chacun s'accordera à reconnaître que cette décision a été fondée au vu des premières orientations de ce gouvernement qui vont impacter le budget des collectivités territoriales et surtout les collectivités populaires comme la nôtre, l'emploi public et les classes moyennes, comme les plus modestes, malheureusement. Quelques ajustements seront à prévoir, notamment pour le prochain conseil. Celui de ce soir sera relativement court, car nous aurons probablement de nombreuses décisions modificatives à prendre dans les prochaines semaines. En attendant, la vie communale doit se poursuivre avec les actions quotidiennes menées par les services. Le forum des sports et la foire de Bezons étaient parfaitement organisés par les services événementiels, le service de la vie associative, les agents de la logistique et de la tranquillité publique. Je tenais à les remercier parce que c'est un grand événement qui mobilise énormément de services avec beaucoup d'efforts, notamment physiques.

Le service jeunesse n'a pas été en reste avec deux manifestations consacrées à l'emploi et à l'alternance, deux manifestations parfaitement réussies qui ont rencontré leur public. Plus de 500 collégiens Bezonnais, des collèges Wallon et Gabriel Péri, ont participé à ces événements, notamment sur le salon de l'emploi et l'alternance sur l'orientation. La culture a été également à l'honneur lors de cette rentrée, avec l'ouverture de la saison du TPE, dont de nombreuses dates sont aujourd'hui complètes, comme le prochain concert de Michel Jonas vendredi prochain et d'autres événements. Félicitations pour cette belle saison et pour le travail mené sous la direction du président du conseil d'administration du TPE, Jean-Marc Renaud, adjoint à la culture. La semaine dernière, le concert de l'école de musique a mis en lumière les professeurs de notre établissement, qui sont eux aussi des artistes et qui méritaient d'être mis à l'honneur. Aux Brigadières, le concert de l'orchestre Divertimento, sous la direction de notre chef Zahia Ziouani, a poursuivi notre partenariat entamé depuis maintenant deux ans pour porter la culture au cœur des quartiers populaires.

Concernant la vie démocratique, je tiens à féliciter les parents d'élèves élus récemment. J'irai bientôt à leur rencontre pour travailler avec eux dans les instances de concertation, comme le Parlement des parents, mais aussi sur des actions de terrain pour travailler sur nos engagements en faveur de l'éducation. Parmi ces engagements, se concrétisent aujourd'hui :

- L'avancée des travaux de l'extension de l'école PVC et les travaux pour le futur groupe scolaire situé rue Albert 1^{er}.
- La distribution du kit scolaire à la rentrée, pour la deuxième année consécutive, dans le cadre d'un forum de l'éducation qui a rencontré un franc succès.
- Nos engagements en matière éducative, avec le renforcement des moyens puisque nous avons augmenté depuis la rentrée scolaire de septembre la dotation par enfant en élémentaire de près de 30 % en moyenne par école.

J'espère vous voir nombreux demain à la commémoration du 17 octobre 1961, commémoration encore plus importante en cette période où les vieux démons du nationalisme sectaire et la xénophobie resurgissent dans les débats politiques. Au retour des vacances de la Toussaint, nous nous retrouverons pour la commémoration du 11 novembre et pour un conseil municipal plus fourni, en fonction de l'analyse, avec certainement une décision modificative sur le budget, impacté par les annonces inquiétantes du gouvernement.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024

Mme la Maire : Y a-t-il des remarques ?

M. Gibert : J'ai trois remarques sur ce procès-verbal. Vous l'avez évoqué d'une manière un peu discrète, mais nous devons adopter le procès-verbal d'un conseil municipal qui s'est tenu il y a près de 4 mois. Or le CGCT, le Code général des collectivités territoriales, impose que les conseils municipaux ne soient pas espacés de plus de 3 mois. Avec le report de cette date, vous êtes hors la loi dans votre décision. Vous avez le droit de choisir d'être hors la loi et vous l'êtes, d'autant que vous justifiez ce report par la nécessité d'attendre des annonces gouvernementales. Je viens de parcourir à nouveau les points à l'ordre du jour ce soir et je voudrais que vous nous signaliez ceux qui ne pouvaient pas être traités il y a 3 ou 4 semaines et qui le peuvent aujourd'hui. Certes, on s'attend à des décisions budgétaires qui risquent d'être douloureuses pour nos collectivités, mais aujourd'hui aucune d'entre elles n'a été prise, pas plus que le 25 septembre, puisque le débat sur le budget 2025 n'a pas encore commencé au Parlement ou vient à peine de commencer.

En deuxième point, je m'étonne que nous ayons 38 pages dans un compte rendu qui n'était pas à l'ordre du jour du précédent conseil municipal sur votre vie et votre œuvre. 38 pages sur lesquelles nous n'avons pas la possibilité de débattre. Je ne comprends toujours pas ce que ça fait dans un compte rendu de conseil municipal, puisque ça ne figurait pas à l'ordre du jour.

Dernier point, en page 18 de ce compte rendu, à propos des fameux véhicules thermiques Gataround en autopartage, vous m'aviez dit : « On vous enverra une présentation détaillée du dossier fourni par l'agglomération ». Quatre mois après, je n'ai toujours rien vu venir. Je suis toujours dans l'attente de cette promesse non tenue, comme bien d'autres. Je vous remercie.

M. Faravel : J'ajouterai, dans la continuité de ce qu'a dit Monsieur Gibert, dans le conseil que vous nous annoncez à une date imprécise en novembre, il n'y aura pas non plus de décision budgétaire puisque le débat sur le projet de loi de finances 2025 ne sera pas terminé. Vous ne serez pas plus assurée des conditions budgétaires à venir. Tout ceci est un débat dilatoire pour expliquer pourquoi nous n'avons pas été convoqués le 25 septembre. Par ailleurs, en fin de conseil municipal il y a 4 mois, des questions vous ont été posées sur les décisions courantes concernant le marché. Vous n'avez pas communiqué aux élus de l'opposition la réponse que vous nous annonciez venant des services d'un point de vue juridique, nous expliquant que vous n'étiez pas juriste. Je l'ai redemandée lundi soir en commission municipale, en demandant que ce soit transmis avant le conseil municipal. Force est de constater que ce n'est toujours pas le cas.

Mme la Maire : Sur la date du report du conseil, je vous informe que la Ville, depuis le début du mandat, organise en moyenne 5 à 6 conseils municipaux par an, sur 12 mois. Quand vous êtes à 5 ou 6 conseils municipaux par an, vous en avez en moyenne tous les 2 mois. La règle de loi que vous évoquez explique qu'il faut que le débat démocratique soit organisé pour faire en sorte qu'il y ait régulièrement des conseils municipaux. Je ne pense pas aujourd'hui, dans le cadre de cette collectivité, qu'il n'y ait pas de débat démocratique, au regard de la longueur de nos conseils et au regard de la régularité. Vous voulez nous expliquer que vous comptabilisez juillet-août. Je pense que le législateur est beaucoup plus souple que cela. Si vous n'êtes pas capable de supporter 15 jours de retard, c'est votre problématique. C'est de la polémique inutile pour essayer de nous expliquer que tout va mal d'un point de vue démocratique. C'est votre choix. Les Bezonnais qui nous regardent n'ont que faire de vos propos.

Deuxième chose, les dossiers présentés aujourd'hui auraient pu être facilement reportés au prochain conseil puisque celui-ci est trop léger pour une séance. Ces dossiers sont arrivés au fur et à mesure. D'autre part, s'il y a des retards de réponse de la part des services, n'hésitez pas à relancer. Vous avez un cabinet à votre disposition ainsi qu'un directeur général des services.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 9

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. GIBERT, M. FARAVEL, M. ROULLIER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2024, ci-annexé.

Dossier n° 2 - Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur du Secours populaire français en soutien à la population libanaise

Mme la Maire : La commune de Bezons a été sollicitée en date du 30 septembre 2024 par la Fédération du Val-d'Oise du Secours populaire français, qui organise une levée de fonds destinée à venir en aide aux populations civiles qui fuient les violences au Liban sud, notamment dans la plaine de la Bekaa et dans la banlieue sud de Beyrouth. Le Secours populaire français soutient des actions avec une association libanaise indépendante qui s'appelle Development for People and Nature Association, DPNA, avec laquelle il entretient un partenariat depuis une vingtaine d'années. Sur place, cette association participe à une coordination humanitaire intégrant les acteurs de la société civile, les municipalités, les agences des Nations Unies, les centres de santé et les écoles. Ils nous ont sollicités pour le versement d'une subvention et il est proposé aujourd'hui, comme c'est une demande officielle, le vote de cette subvention à hauteur de 5 000 € au Secours populaire français pour venir en aide à ces populations. Avez-vous des questions ?

M. Faravel : Nous avons proposé de présenter en mars 2022 une motion appelant à une subvention à des associations de solidarité pour soutenir les populations ukrainiennes qui venaient de se faire agresser par la Russie. Depuis que vous avez refusé de mettre à l'ordre du jour ce vœu, pourtant déposé dans les temps à l'ordre du jour du Conseil, je m'abstiens de proposer à nouveau des vœux avec des propositions de subventions sur les questions internationales. Visiblement, votre majorité est la seule à pouvoir avancer sur ces questions. Je ne suis pas contre apporter une subvention exceptionnelle en faveur du Secours populaire français en soutien à la population libanaise. Je m'étonne tout de même qu'on ait eu un long débat, il y a quelques conseils municipaux, sur la situation au Proche-Orient et qu'au regard de l'histoire politique et internationaliste de Bezons, de ses engagements en direction de la Palestine, la municipalité n'est jamais proposée d'avoir le même type de soutien que ce que vous nous proposez aujourd'hui pour la population libanaise. Le sujet n'est pas de rejeter ce que vous proposez ce soir au prétexte que ça n'a pas été fait pour Gaza ou pour les populations palestiniennes de Cisjordanie qui ne sont pas non plus dans une situation acceptable au regard des agressions qu'ils subissent. Mais ce serait bien, soit par un amendement à cette délibération, soit par une délibération à suggérer pour le prochain conseil municipal, qu'une action du même type soit soumise en direction des populations de la Palestine.

M. Roullier : Avions-nous voté une subvention pour l'Ukraine ? (*Non*) Il y a beaucoup de conflits dans le monde et beaucoup de situations compliquées. On peut penser à l'Afrique, on peut penser à un certain nombre de pays d'Asie, et à l'Ukraine bien évidemment. Comment fait-on la ligne de partage ? Le conseil municipal doit-il se prononcer sur toutes ces causes, qui peuvent être légitimes prises séparément, mais qui posent aussi la question de fond, à savoir est-ce vraiment notre objet d'intervenir sur tous les sujets ?

Mme Noël : Une nouvelle fois, nous devons agir dans l'urgence pour dénoncer les massacres de populations au Liban, qui se retrouvent de nouveau en guerre, et leur apporter nos marques de solidarité. Comment ne pas être horrifiés par la situation dramatique au Proche-Orient ? Un an de guerres à outrance, de tueries, de massacres et d'embrasements du Proche-Orient suite à l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023. Qui arrêtera le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu, dans sa volonté d'écraser les populations civiles, tant à Gaza qu'en Cisjordanie ou qu'au Liban ? Après un an de guerres, ce sont plus de 45 000 morts à Gaza, 80 % de la population gazaouie déplacée, plus de 163 000 bâtiments publics et logements détruits, et maintenant plus de 1 million de personnes qui sont déplacées ou ont fui le Liban. Je ne veux pas entrer ce soir dans une querelle de mots et de chiffres pour qualifier cette horreur. Mais aucun argument de la part du gouvernement Netanyahu et de ses soutiens occidentaux du type « le droit à se défendre » ne peut justifier ce carnage inhumain, ce massacre des populations locales. Maintenant, le gouvernement israélien d'extrême droite s'attaque

même aux forces d'interposition de l'ONU, de la Finul. Avec de tels actes de guerre, on peut craindre un embrasement total de la région. Stop ! Il nous faut faire entendre les cris des peuples pour la paix, pour la construction d'une culture de paix et du vivre ensemble. La ville de Bezons s'est toujours affichée comme ville pour la paix. Je vous demande, Madame la Maire et le conseil municipal, au-delà de l'approbation de cette délibération humanitaire indispensable, de décider d'agir ensemble pour une culture de paix, comme d'apposer un drapeau symbolisant la paix sur la mairie de Bezons, de lancer des cycles de conférences sur ce thème et même d'organiser régulièrement des rassemblements pour la paix. Il y en a des choses à faire pour cette ville, s'affichant comme une ville œuvrant pour la paix.

M. Gilbert : On peut se poser la question sur différents autres territoires. Je voulais simplement vous remercier de cette délibération que nous soutiendrons, évidemment, de l'avoir mise à l'ordre du jour et de proposer cette dotation. Petite précision, on parle dans la délibération du Sud Liban, de la plaine de la Bekaa et de la banlieue de Beyrouth. Depuis, malheureusement, tout cela s'est bien étendu, y compris plus au nord dans le pays et à l'ensemble de la capitale libanaise.

Mme Aouchiche : L'armée israélienne, sous les ordres de Netanyahu, continue de faire déplacer, bombarder et assassiner des civils au Moyen-Orient. Elle poursuit une stratégie inhumaine débutée à Gaza, où elle s'accroît et ne cesse de faire des victimes en s'étendant maintenant au-delà de la Palestine. J'ai été moi-même interpellée par des Bezonnais sur ce sujet et je ne peux qu'approuver cette décision de la majorité de proposer de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au Secours populaire pour venir en aide aux populations libanaises qui connaissent à leur tour une situation atroce et tragique. Cependant, je reste stupéfaite qu'il n'y ait pas la même démonstration de solidarité envers les Gazaouis, qui depuis plus d'un an connaissent le même sort et subissent depuis de trop nombreuses années des attaques régulières et un embargo économique international engendrant des difficultés supplémentaires pour la population civile palestinienne, dont les conditions de vie se dégradent continuellement, et de plus en plus sévèrement, depuis 2000. J'entends déjà votre réponse, Madame la Maire. Vous n'avez pas été sollicitée en ce sens. Je m'interroge sur le choix des levées de fonds et des sollicitations lancées par le Secours populaire. Je veillerai personnellement à les interpellier sur ce point. Je ne peux tout de même m'empêcher de vous interroger sur votre rôle lors du conseil municipal du 8 mars 2022. Vous avez présenté un vœu que nous avons tous voté en soutien au peuple ukrainien. Vous avez précisé que les questions humanitaires relevaient pour partie du champ des compétences des collectivités. C'est pourquoi je vous interroge sur votre absence de proposition de soutenir de la même façon le peuple palestinien. Enfin, je rappelle juste que la Cour internationale de justice a rendu le 26 janvier 2024 une décision au titre de la Convention sur le génocide ordonnant à Israël d'empêcher tout éventuel acte génocidaire dans la bande de Gaza et d'autoriser l'accès humanitaire à ce territoire palestinien.

Mme Vasic : Encore une fois, c'est une délibération normalement unanime et elle le sera, j'imagine. Un conseil municipal, bien sûr, doit gérer tout ce qui est local. Ça ne nous empêche pas, parfois, de nous exprimer et de dire ce que nous pensons sur l'international. Nous condamnons tout ce qui se passe. La Croix-Rouge et le Secours populaire œuvrent, participent et aident dans ces pays. Cependant, cette aide est-elle financière ? N'est-elle pas autre chose ? Il faut l'exprimer dans ce conseil municipal. Certains l'ont dit. Un euro, à l'étranger, on sait très bien qu'il nourrit des enfants, des familles. Une subvention de 5 000 ou 10 000 euros, peu importe, n'est qu'une goutte d'eau. Les Bezonnais nous interpellent. Ils sont tristes, leurs familles pour certains sont là-bas, ils n'ont pas de nouvelles. Ils arrivent à en avoir parfois, au Liban, en Palestine ou en Ukraine. Je travaille dans un établissement scolaire. Des enfants arrivent parfois en pleurs parce que leurs parents sont obligés d'y aller et ils n'ont pas de nouvelles. Cela impacte notre ville qui, elle aussi, est dans le besoin. Rappelons-le. Une autre guerre se fait dans notre ville et est différente. Les cris et les besoins sont là. Je soutiendrai personnellement le Secours populaire ou d'autres associations qui œuvrent pour soutenir ces pays. Déclarons des positions claires sur l'existence de tel ou tel pays et condamnons tout acte de violence inutile.

M. Gibert : Les propos de Madame Vasic sur tout acte de violence inutile me font réagir. Ce qui me choque profondément dans ce qui se passe au Liban comme à Gaza, c'est le massacre des populations civiles. Je ne suis pas pour la guerre évidemment, mais que deux pays se fassent la guerre, ce n'est pas nouveau. C'est ce qui se passe en Ukraine. C'est compliqué à évoquer et à concevoir, mais la guerre a des règles. Des accords internationaux fixent un certain nombre de règles. Le non-respect de ces règles et les souffrances que doivent endurer les populations civiles à Gaza et

au Liban me choquent profondément. Je fais une différence entre les différents conflits évoqués et ce qui se passe à Gaza et au Liban, tout en déplorant que nous n'ayons rien pour eux. Peut-être pourrions-nous faire la même chose pour ces deux territoires à l'occasion de cette délibération.

Mme la Maire : Premièrement, Monsieur Roullier, vous avez raison, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi avec les deniers publics. Les subventions, notamment dans le cadre d'une action humanitaire comme celle-ci, sont très encadrées. Des procédures sont prévues par la loi pour leur versement. Deuxièmement, il nous est demandé un double contrôle pour nous assurer qu'on ne donne pas ces subventions à n'importe qui. Madame Aouchiche l'a dit, dans le cadre de la loi, il est prévu qu'on soit sollicité officiellement. On ne peut pas se prévaloir spontanément d'une action, quand bien même on a tous la main sur le cœur, s'il y a un encadrement juridique. Jusqu'à présent, nous avons toujours été sollicités officiellement, parfois par des acteurs reconnus, parfois par des acteurs moins reconnus. La ville de Bezons a toujours exercé le deuxième contrôle, c'est-à-dire s'assurer que l'aide humanitaire arrive, surtout sur des conflits très compliqués. Voilà pourquoi, malheureusement, les acteurs qui mènent ces actions, notamment sur Gaza, ne nous ont pas sollicités jusqu'à présent. Les acteurs locaux n'avaient pas les relais nécessaires pour s'assurer que l'aide humanitaire arrive sur place, en tout cas ceux qui nous ont sollicités. Lorsque le Secours populaire nous a sollicités pour ses actions au Liban, nous avons été surpris de ne pas avoir la même demande pour Gaza, puisqu'on est quasiment sur le même territoire et sur le même conflit. Nous étions à la fois sensibles à la question libanaise et aux crimes commis contre les droits de l'homme à Gaza. Ils nous ont fait part de leurs difficultés pour aider et trouver des relais sur place. Pour autant, la ville a sollicité des acteurs sérieux en disant que nous faisons partie du réseau des villes solidaires pour la paix et que nous étions attentifs à ces sujets. Ce qui me chagrine en revanche, c'est le sentiment d'avoir potentiellement des polémiques pour essayer de tirer la couverture à soi sur le dos des pauvres, qu'ils soient gazaouis ou libanais, qui croulent sous les bombes. On essaie d'attirer l'attention sur soi pour essayer d'expliquer qu'on est meilleur, plus généreux, qu'on a plus la main sur le cœur. Je pense qu'il faut rester modeste, dire qu'on est dans un conseil municipal, indépendamment des oppositions, plutôt de couleur et de composante de gauche. Nous défendons tous ces mêmes valeurs et nous avons les mêmes idées. Aucun élu n'est plus sensible ou meilleur que d'autres sur telle et telle cause, surtout quand on est élu de gauche. Pour répondre à la question de Mme Aouchiche : qu'avons-nous fait depuis la dernière motion sur laquelle nous avons beaucoup travaillé avec l'ensemble du conseil municipal, puisqu'il y a eu des amendements et que ce ne fut pas un débat serein, rappelons-le. Il faut avoir de la modestie et arrêter de croire que certains seraient meilleurs que d'autres. J'ai la modestie de ne pas faire de politique sur la misère des gens. Pour autant, j'ai fait des actions. J'ai rencontré notamment à la mi-juillet l'ambassadrice de Palestine en France. Nous avons longuement évoqué ces questions-là. Un rendez-vous est en cours pour l'inviter sur le territoire bezonnais dans le cadre de notre coopération décentralisée. Je ne m'en vante pas pour essayer, encore une fois, d'attirer la sympathie d'un électorat local pour faire mon beurre politique sur le dos de la misère. Je défendrai toujours ces causes, de la façon la plus modeste, sans essayer d'instrumentaliser un quelconque électorat, parce que je trouve qu'il n'y a rien de pire.

Nous sommes tous de grandes familles de composante de gauche. Nous avons souvent les mêmes idées et Madame Noël, je suis tellement d'accord avec votre idée que je l'avais anticipée. J'ai commandé à titre personnel un drapeau pour la paix qui sera prochainement accroché. Nous avons simplement un petit problème technique, le troisième bâton du drapeau est cassé. J'ai demandé sa réparation, mais nous aurons prochainement, collectivement, un drapeau qui plaidera pour la paix, parce que nous sommes une ville pour la paix. J'espère que cette mesure fait l'unanimité du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

ACCORDE au Secours Populaire Français, dont le siège social est sis 9/11 rue Froissart 75003 PARIS, une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000€ destinée à soutenir la population libanaise.

AUTORISE Madame la Maire à procéder à la signature de tout document en lien avec cette subvention.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville pour 2024.

Dossier n° 3 - Rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) au titre de l'année 2023

Mme la Maire : Il s'agit d'un donné acte. Habituellement, la ville invite des acteurs ou des partenaires à échanger avec le conseil municipal pour présenter des dossiers. On pourra lancer une invitation au président de l'agglomération pour venir échanger sur ses activités. Si vous êtes d'accord, on pourra lui lancer cette invitation pour discuter. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. Faravel : Ce rapport illustre très bien ce qu'est cette communauté d'agglomération, c'est-à-dire en grande partie du vent. C'est une communauté d'agglomération qui est réduite aux acquêts, en forme de tiroir-caisse, qui vise essentiellement à voler les ressources des deux communes qui rapportent le plus d'argent à la communauté, Bezons et Saint-Germain-en-Laye. 80 % du budget de fonctionnement est reversé en attribution de compensation et au passage, Bezons n'y retrouve pas ses comptes. La chambre régionale des comptes a dénoncé la faiblesse du fait intercommunal dans cette communauté d'agglomération et le fait qu'elle ait le plus petit coefficient d'intégration fiscale en France. Il s'agit dans cette communauté d'agglomération de juxtaposer les communes pour se partager le magot des financements d'État qui vont aux agglomérations. On ne peut pas considérer que ce fait puisse continuer sans qu'il soit dénoncé par les représentants de la commune de Bezons, pourtant, depuis 4 ans en conseil communautaire, à part vous, peut-être une fois sur le dossier de la politique de la ville, vous avez toujours tout avalisé, tout voté sans jamais rien dire. Je donnerai enfin deux derniers exemples. Un plan climat, air, énergie, territoire a été voté il y a plusieurs mois en conseil communautaire et a été attaqué par le groupe d'opposition de gauche parce que ce plan, présenté comme le nec plus ultra par le bureau des présidents de la communauté d'agglomération, fixe des objectifs qui sont en dessous des obligations légales que devraient exécuter les collectivités et les intercommunalités. De plus, c'est un conseil communautaire où, régulièrement, nous avons de la part du président et de plusieurs de ses vice-présidents, des sous-entendus scabreux et misogynes, agressifs, violents, sexistes, voire clairement insultants d'un point de vue sexuel en direction de la présidente du groupe de gauche de l'agglomération, sans que ça ne fasse réagir personne d'autre que l'opposition. Voilà aujourd'hui ce qu'est l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et le contexte politique dans lequel on vit.

M. Roullier : Je veux rappeler que la ville de Bezons n'a jamais choisi d'être dans Saint-Germain Boucles de Seine, et ce n'est pas près de changer. Des actions particulières ont été menées, comme la pépinière d'entreprises ou les berges de Seine, mais n'y a-t-il pas d'autre chose à faire ? N'y a-t-il pas des synergies à trouver, notamment pour les commerces ? Des gens de l'agglomération viennent dans nos commerces, notamment au marché le dimanche matin et à la place commerçante sur le plateau. Une partie de la clientèle de la boulangerie et de la boucherie vient soit de Houilles, soit de Sartrouville. Même si la question commerciale ne rentre pas dans l'agglomération, à partir du moment où plusieurs villes peuvent être concernées, on peut le mettre en place. Je trouve également que la ville ne profite pas beaucoup de l'image de Saint-Germain-en-Laye Boucles de Seine. C'est une agglomération assez prestigieuse et ce n'est pas du tout mis en valeur. Ne serait-il pas possible de tirer davantage profit de notre présence dans cette agglomération ?

M. Gibert : J'ai parcouru le budget de l'agglomération. J'ai regardé surtout les signatures, j'ai vu que vous n'avez pas signé Madame la Maire. Je voudrais savoir quel aurait été votre vote sur ce budget, Madame la Maire.

Mme la Maire : J'ai dû donner un pouvoir. Mon vote doit être dans les délibérations. Je vais répondre à Monsieur Faravel et ensuite à Monsieur Roullier. J'aime quand l'hôpital se moque de la charité. Monsieur Faravel vous étiez troisième sur la liste de Monsieur Lesparre. Je rappelle qu'une dissolution de l'agglomération Argenteuil-Bezons a eu lieu. Argenteuil fait le choix d'aller dans le Grand Paris. Bezons se retrouve seule. La loi dit qu'il faut une continuité de territoire pour être intégré dans une

agglomération. Soit, vous allez dans le Grand Paris, comme Argenteuil, et vous intégrez un territoire T4, T5, T6, je ne sais pas lequel. Soit, vous allez avec la seule agglomération avec qui vous avez une continuité de territoire. C'est Saint-Germain Boucles de Seine. Le préfet aurait pu envisager une autre option : intégrer l'agglomération du parisis avec Corneilles, mais il nous manquait 1,5 kilomètre et l'aval des villes du parisis. Le préfet avait toutefois la possibilité de faire une sorte d'exception à la règle. Cependant, la loi est bien faite et claire. Elle disait à toutes les villes qui souhaitent intégrer le Grand Paris, vous avez une date limite pour faire délibérer vos conseils municipaux sur le choix d'intégrer le Grand Paris ou non. Seul le maire a la main sur l'ordre du jour, puisque n'importe quel conseil municipal ne peut pas inscrire un point à l'ordre du jour. Ce point avait fait l'objet d'un long débat au sein de la majorité à laquelle je participais et j'avais insisté pour dire : « Monsieur le Maire, inscrivez ce point à l'ordre du jour, mettez cette question en débat en conseil municipal, s'il vous plaît, je pense que les Bezonnais peuvent trancher. Il faut que ce soit inscrit en conseil municipal pour qu'il y ait débat ». Il a refusé. Je faisais partie des élus qui avaient fortement défendu cette demande. La presse en avait fait écho pour dire que c'était une erreur de la part de Bezons de ne pas aller dans le Grand Paris. Comme la loi est passée, aujourd'hui, on ne peut plus faire le choix d'intégrer le Grand Paris. Il ne restait que deux options : aller dans Saint-Germain Boucles de Seine ou aller dans le parisis. J'ai participé à une commission, à laquelle Madame Prio, votre collègue de l'époque, Monsieur Faravel, participait également. Elle représentait la ville de Bezons. Elle a pris la parole pour expliquer qu'il n'y avait aucune difficulté particulière à intégrer l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. J'ai pris la parole moi aussi, pour expliquer toutes les raisons pour lesquelles il ne fallait surtout pas aller dans cette agglomération. Au mieux, on pouvait envisager le parisis pour une question de cohérence avec des villes qui nous ressemblaient. L'association des maires du Val-d'Oise est intervenue à ce moment-là pour dire : « Vous savez, le maire de Bezons, on ne l'a jamais vu. Il n'a jamais été adhérent à l'association des maires du Val-d'Oise. Il n'est jamais venu défendre son projet ». Quand la question a été posée juridiquement à l'association des maires du Val-d'Oise pour demander leur avis sur l'intégration de la ville de Bezons au parisis, il n'y avait personne pour représenter la ville de Bezons et débattre de cette question. À l'époque, j'avais sensibilisé nos députés successifs. Depuis, les choses ont avancé puisque dorénavant les villes ont le droit de sortir d'une agglomération. Nous pouvons faire le choix de sortir de l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. Malheureusement, nous ne touchons pas d'autres territoires pour intégrer une nouvelle agglomération. Le seul territoire, c'est le Grand Paris, mais la date est terminée. J'ai sollicité le président du territoire du Grand Paris pour lui demander s'il serait favorable. Il m'a dit « Oui, mais il faut changer la loi ». Depuis, je désespère à trouver quelqu'un qui accepte de changer la loi pour qu'on puisse intégrer le Grand Paris.

Sur notre vie dans cette agglomération, Monsieur Faravel, vous semblez expliquer que cette agglomération est un gros bloc de gens qui s'entendent bien. Ce n'est pas le cas. Vous semblez dire que ce sont des gens irrespectueux. Là aussi, vous êtes dans l'exagération. Les propos que vous avez tenus ne sont pas acceptables. Un ou deux élus sont parfois problématiques, moi-même j'en ai été victime, mais je ne vous ai jamais entendu vous scandaliser de cela. C'est un élu proche des couleurs ou des sensibilités de Madame Le Pen et de Monsieur Ciotti. Je ne crois pas qu'il fasse l'unanimité au sein de ce conseil. Pour le reste, nous sommes face à des gens polis. Je ne peux pas vous laisser dire aujourd'hui qu'on serait dans un conseil où le manque de respect règne. Monsieur Roullier, vous avez posé de vraies questions. Aujourd'hui, ce n'est pas en notre faveur d'un point de vue financier d'être dans cette agglomération, puisque pour les missions sur lesquelles nous travaillons, ce qui relève ou non de l'agglomération au sein du conseil a été décidé avant l'intégration. Les problématiques de voirie par exemple auraient pu être considérées comme un intérêt communautaire de l'agglomération. Elles ont été exclues et on ne peut pas bénéficier de travaux dessus. Beaucoup d'efforts sont faits par l'agglomération aujourd'hui sur les berges de Seine puisque ça relève de leurs compétences. Des travaux de synergie sont faits et à chaque fois que nous y avons un intérêt nous y avons participé. Nous sommes par exemple à l'initiative d'un projet d'équipement public mutualisé avec l'agglomération, notamment avec les villes limitrophes si elles sont intéressées, pour la création d'une cuisine centrale. Notre équipement est vieillissant et n'a plus assez de capacité de production. Une étude a été faite pour réfléchir sur l'intérêt et l'équilibre économique d'un tel équipement. On est souvent dans des équipements qui produisent 10 000, 12 000, voire 15 000 repas. C'est le cas d'Argenteuil. Nous avons un besoin autour de 5 000 à 6 000 repas maximum à l'avenir. Si demain, on travaille sur un équipement avec une capacité de production supplémentaire, il vaut mieux être accompagné d'autres villes et l'agglomération cofinancera le projet s'il est d'intérêt communautaire, d'autant plus que nous proposons que l'équipement soit sur le territoire bezonnais. Nous avons envisagé également un autre projet : la

création d'un CSU d'agglomération, mais les villes intéressées sont trop éloignées du territoire bezonnais et c'est compliqué d'avoir la mutualisation la plus efficace possible sur ces questions.

Vous avez parlé du commerce. Une étude commerciale a été faite par l'agglomération pour accompagner notre mission de commerce sur la ville de Bezons. Un rendez-vous est bientôt fixé pour travailler sur une étude en matière de développement économique sur le territoire. Cet après-midi, j'avais un rendez-vous où il était question de développement économique pour notre territoire sur lequel travaille l'agglomération. On ne peut pas dire que cette agglomération ne fait rien. Elle agit seulement sur ses seules compétences et ne veut pas en développer d'autres. Ils ont aussi de temps en temps des fonds de solidarité. Dernièrement, ils nous ont accordé une subvention exceptionnelle de 150 000 euros dans le cadre des travaux du gymnase Jean Moulin. Nous avons ainsi une relation diplomatique apaisée. On n'est pas sur les mêmes lignes politiques, puisque je crois être la seule maire de gauche sur ce territoire. Pour autant, je préfère qu'on travaille en collaboration et obtenir des choses intéressantes plutôt que d'être dans l'invective ou l'agressivité.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation effectuée et du débat qui s'est tenu concernant le rapport d'activité de l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, ci-annexé.

Dossier n° 4 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bezons et le département du Val-d'Oise pour la démolition des bâtiments existants du lycée du Grand Cerf

Mme la Maire : Vous savez que la ville a fait connaître au Département son accord pour financer la construction de la halle sportive qui s'implantera sur la parcelle destinée à accueillir le futur collège. La réalisation du collège et de la halle sportive suppose au préalable de procéder au désamiantage et à la démolition des bâtiments existants du lycée du Grand Cerf, dont la charge incombe à la commune de Bezons. Pour rappel, au moment du transfert des lycées vers la Région, la ville de Bezons n'avait pas transféré les bâtiments, qui sont toujours propriété de la ville. Par conséquent, pour la création du nouveau collège, on doit démolir notre propre bâtiment. Le désamiantage et la démolition des locaux existants du lycée du Grand Cerf doivent être réalisés préalablement à la construction du collège et de la halle sportive, dont l'objectif de livraison de l'équipement est prévu pour la rentrée 2026. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, qui a été travaillée entre la ville et le département, prévoit l'organisation et le financement du désamiantage et de la démolition des bâtiments existants du lycée du Grand Cerf. L'enveloppe financière s'établit à 779 940,60 euros TTC pour les prestations de désamiantage et de démolition, auxquelles s'ajoutent des frais de maîtrise d'œuvre évalués à 86 854,19 euros, soit au total une enveloppe prévisionnelle de 866 794,79 €. Les prestations de désamiantage et de démolition se dérouleront sur cinq mois. Leur réception est attendue au premier trimestre 2025 et, sur cette base, le conseil municipal est invité à approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bezons et le département du Val-d'Oise pour la démolition de ce bâtiment, afin d'y construire le troisième collège et la halle sportive. Avez-vous des questions ?

M. Faravel : J'ai découvert en commission municipale qu'effectivement le transfert n'avait pas été fait en 1984. On ne peut pas revenir dessus. Par contre, je m'étonne que cette situation n'ait pas été évoquée au moment où vous avez négocié pour la construction de ce troisième collège et qu'on découvre aujourd'hui qu'il y avait de l'amiante, ce qui était le cas de beaucoup de construction de collège datant de cette époque, dont le désamiantage est à notre charge. La construction du troisième collège a ainsi été votée sur des bases incomplètes. Cette situation est la faute des différentes équipes qui se sont succédé depuis 40 ans sans doute. Néanmoins, je m'étonne que dans les 4 ans passés dans la négociation pour avoir le terrain pour faire un troisième collège vous nous fassiez découvrir ces éléments aujourd'hui, dont ces presque 900 000 euros de charge supplémentaire pour l'opération. Par ailleurs, vous nous dites une ouverture espérée à la rentrée 2026. Pouvez-vous nous assurer qu'en plus du coût supplémentaire pour la commune, on ne va pas avoir un certain nombre de retards de travaux et de chantier à cause de cette nouvelle opération qui n'était pas prévue ? Ou alors vous l'avez prévu, mais vous ne nous l'avez pas dit.

M. Roullier : Je m'étonne que la déléguée au troisième collège ne soit pas présente pour présenter la délibération. Sur l'organisation, c'est très rare que quelqu'un ait une délégation pour un établissement public et a fortiori pour un collège. On aurait pu la voir pour cette délibération.

M. Gibert : Ce n'est pas nouveau qu'il y ait de l'amiante dans ces locaux. On le sait depuis longtemps, puisque la Région faisait toutes les mesures et tous les contrôles régulièrement pour assurer la sécurité des personnels et des élèves. Simplement, de mémoire, les terrains sont municipaux, mais les bâtiments relevaient de la région. Dans ce cas-là, pourquoi n'est-ce pas la Région qui paye la démolition puisque ces bâtiments sont à eux. Nous sommes propriétaires du terrain. On l'a découvert il y a quelques années.

Mme la Maire : Nous avons eu la même réaction. C'était connu de notoriété publique que le terrain appartenait à la ville et les bâtiments à la Région. Au moment de préparer les dossiers techniques, on ne trouve aucun document de propriété. On a dû creuser dans les archives et on s'est rendu compte qu'il n'y avait aucun acte de transfert. On a demandé une expertise juridique, il y a eu une négociation, on a essayé de rattraper les choses. Ça n'a pas été possible. Ça fait un an qu'on est sur le dossier et on découvre que, par défaut, les bâtiments appartiennent à la ville.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Bezons et le département du Val d'Oise pour la démolition des bâtiments existants du lycée du Grand Cerf, ci-annexée.

AUTORISE Madame la Maire à la signer ainsi que tous actes ou documents y afférents.

Dossier n° 5 - Demande d'obtention du label "500 petits patrimoines naturels en Île-de-France" pour le square Yves Morel

Mme Boudeau : Chef de file en matière de biodiversité, la Région Île-de-France agit pour la préservation, la restauration et la valorisation des milieux naturels et de la flore. Elle intervient concrètement en accompagnant et en soutenant les acteurs locaux avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité, l'ARB, et par l'action de son agence des espaces verts l'AEV. Préserver la biodiversité suppose de s'intéresser aux espaces de nature ordinaire accueillant des espèces communes présentes sur tout le territoire régional. Cette nature ordinaire est une composante indispensable de la biodiversité et il est crucial de la préserver. Ces espaces du quotidien sont susceptibles de jouer un rôle écologique majeur, notamment dans les zones urbaines, où ils représentent la majorité des espaces en mesure d'accueillir la biodiversité. Au-delà de leur rôle écologique, ces espaces fournissent également de nombreux services écosystémiques en rafraîchissant les espaces urbains pendant les épisodes de canicule, en permettant l'infiltration des eaux de pluie et en limitant les ruissellements lors d'événements pluvieux intenses qui peuvent provoquer des inondations, en offrant des espaces de loisirs et de détente. C'est pour mettre en valeur ces multiples rôles et pour accompagner les propriétaires dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion que la région Île-de-France lance l'initiative "500 petits patrimoines naturels en Île-de-France". Elle permettra d'identifier et de valoriser les espaces relevant du petit patrimoine naturel francilien et de renforcer leur potentiel d'accueil de la biodiversité par le déploiement de divers outils. Il y a l'engagement des propriétaires volontaires autour d'une charte de bonne qualité, la remise d'un kit biodiversité aux lauréats, l'accompagnement des lauréats vers des dispositifs de soutien financier adaptés à leurs projets de restauration et de valorisation de la biodiversité sur leur espace. Ce dispositif permettra en effet de sensibiliser et de mettre en évidence le rôle de chacun pour préserver et restaurer des espaces favorables à la biodiversité. L'accompagnement permettra l'émergence de nombreux projets en faveur de la nature sur le territoire et la création d'un réseau d'acteurs engagés pour la biodiversité, prêts à se mobiliser pour la protéger, mais aussi pour mieux la connaître grâce aux sciences participatives. Les espaces lauréats recevront la labellisation "500 petits patrimoines naturels d'Île-de-France" valable pour une durée de 5 ans. Chaque lauréat se verra remettre un kit qui lui permettra de valoriser son engagement et de renforcer la biodiversité sur son espace. Enfin, afin de renforcer la biodiversité, les lauréats seront encouragés à définir et mettre en œuvre des travaux de restauration et de diversification des milieux naturels sur leurs espaces. Ainsi, la commune de Bezons souhaite se porter candidate au label "500 petits patrimoines naturels en Île-de-France" afin d'obtenir la labellisation du square Yves Morel. Sur la base de ces éléments, le conseil municipal est invité à voter.

Mme la Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme Noël : Pourrait-on avoir une vue d'ensemble des autres villes et des autres espaces qui concourent à cette labellisation ? Comment le square Yves Morel a-t-il été choisi sur notre commune ?

Mme Boudeau : Je vais voir avec mes services. Je pense qu'on pourra se renseigner. Je ne connais pas les différents candidats. Quant au square Yves Morel, il répond tout à fait aux demandes du label. On parle de préserver la biodiversité, c'est ce qu'on a essayé de faire dans ce projet. C'est un lieu idéal pour se porter candidat.

Mme Noël : J'aurais dû finir ma question. À part la création d'une roseraie, quelle est la particularité en termes de biodiversité de cet espace ?

Mme Boudeau : Vous n'avez qu'à regarder. On n'a pas que des roses dans le square Morel, Madame Noël. On a justement tout un ensemble de végétaux qui participent à favoriser la biodiversité.

(Intervention hors micro)

Mme la Maire : On est sur un projet qui, d'un point de vue écologique, avait un véritable intérêt puisqu'on a doublé la surface en pleine terre de cet espace. Avant, c'était un bâtiment amianté qui a été détruit. Nous avons libéré de l'espace, des végétaux se sont développés et on ramène de la biodiversité et de l'espace vert en plein centre-ville. Nous avons recréé de la pleine terre et développé tout un projet autour, de végétation, de végétalisation, de drainage des eaux, et tout un petit environnement qui n'existait pas avant. C'est un projet noble. On peut se féliciter d'avoir doublé la taille de l'espace vert, d'avoir mené un véritable projet environnemental qualitatif qui pourrait demain participer à la dynamique de l'embellissement de cette rue commerciale en centre-ville. Vous voulez encore une fois faire polémique pour essayer de nous expliquer que ce n'est pas bien.

Mme Noël : Je n'étais pas partie sur une polémique. Je voulais vraiment savoir quelles étaient ses particularités. Je réitère pour le prochain conseil municipal du mois de novembre, quels sont, par exemple, les autres squares ou les autres endroits volontaires à cette labellisation autour de nous.

Mme la Maire : Vous le saurez avec les lauréats. Vous ferez les recherches. Nous on a candidaté à ce projet.

M. Gibert : C'est mignon les "500 petits patrimoines naturels en Île-de-France", ça participe un peu de votre ripolinage, de votre greenwashing local. On plante des fleurs et vite on met un panneau, on met un label pour bien faire savoir qu'on a fait un bac à fleurs. Le square Yves Morel, ce n'est pas un bac à fleurs, vous l'avez dit, c'est un doublement de l'espace. C'est de la pleine terre, c'est très bien, ce n'est pas le cas partout où on voit pousser des fleurs à Bezons. En termes de biodiversité, je ne suis pas convaincu que ce soit là qu'il y en ait le plus. Sur les différents espaces réhabilités, comme le square de la République, où on a réussi à sauver des arbres, et sur d'autres lieux, comme le parc Sacco et Vanzetti, seul espace boisé classé de la commune, je pense qu'on avait plus de choses intéressantes à regarder. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de hérissons et compagnie dans le square Morel. Je profite quand même de ce dossier pour revenir sur les aménagements de ce square Yves Morel. J'étais déçu parce que beaucoup de pavés et de béton désactivé ont été installés. Oui, des roses ont été plantées, Madame Boudeau, c'est super, mais il y a surtout des grilles qui empêchent l'accès à la fontaine, c'est-à-dire l'accès à l'eau pour des gens qui n'ont pas un accès facile à l'eau sur notre ville. Ils n'y ont plus accès en dehors des heures d'ouverture du parc, de même que les toilettes publiques, les seules de la ville avec celles du parc Bettencourt et Mandela. Je trouve cela dommage.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

AUTORISE la commune de Bezons à se porter candidate au label « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France » mis en place par le Conseil Régional Île-de-France afin d'obtenir la labellisation du square Yves Morel.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Dossier n° 6 - Examen du rapport d'activité de l'année 2023 dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation du marché communal.

Dossier n° 7 - Déclaration sans suite de la concession relative à la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du marché communal "Au temps des cerises"

Mme la Maire : L'exploitation du marché communal "Au temps des cerises" a été assurée jusqu'à très récemment par la société Mandon, du 1^{er} décembre 2018 au 31 mai 2024. C'était une concession. L'article 39 du contrat de concession des services publics ainsi que le code de la commande publique imposent que la concessionnaire établisse et adresse annuellement à la ville en tant qu'autorité concédante un rapport d'activité pour l'année précédente. Vous vous souvenez, on a déjà présenté les rapports précédents. On vous a fait part de nos difficultés avec le gestionnaire, la société Mandon qui gérait jusqu'à dernièrement notre marché. Pour rappel, dans le cadre de cette concession de service public, il revenait au concessionnaire Mandon de prendre en charge la gestion administrative et financière du marché - facturation, recouvrement, animation - le relationnel avec les commerçants et la gestion interne du marché et l'entretien et le nettoyage de la halle marchande. S'agissant des conditions financières, le concessionnaire se rémunérait directement sur la base des recettes perçues auprès des commerçants par la perception de droit de place. En contrepartie, s'agissant d'une concession de service public de type affermage, il reversait à la ville une redevance annuelle qui était fixée à 40 000 euros. Les difficultés de gestion rencontrées avec la société Mandon depuis plusieurs années n'ont pas permis de répondre aux nombreuses questions et dysfonctionnements soulevés dans les rapports annuels de 2022 et de 2023. À ce stade, il y a lieu de s'en tenir strictement à prendre acte du rapport d'activité 2023, comme l'impose la réglementation, et de voir les éléments sur l'année 2023. Au 31 décembre 2023, les commerçants abonnés étaient au nombre de 25, contre 24 en 2022, soit un seul nouveau commerçant, la boulangerie. Les abonnés étaient principalement des commerçants alimentaires, dont 8 primeurs, 3 boucheries et 2 poissonniers. Le nombre de commerçants volant le jeudi était de 17 et le dimanche de 19. Pour les volants, il s'agissait principalement de commerçants non alimentaires, 5 vêtements et 3 bazars. On note un résultat d'exploitation une nouvelle fois négatif. On était à - 67 000 euros pour l'année 2023. Pour la cinquième année consécutive, le compte de résultats d'exploitation est négatif. Malgré ces chiffres inquiétants pour le concessionnaire, celui-ci n'a jamais proposé à la ville de solutions pour y remédier. Le chiffre d'affaires correspond au droit de place perçu par la société Mandon. Il a diminué en 2023 et était de 137 000 euros. Les redevances versées par la société Mandon ont augmenté en raison de l'application d'un bonus-malus, c'est-à-dire le versement d'une pénalité liée à l'évolution du nombre des commerçants et à leur diversité notamment. Les dépenses ont bien diminué en 2022 et 2023, car en 2022 la société Mandon avait réaffecté les factures de fluide des trois dernières années. C'est une fausse hausse pour 2022. En termes d'animation, le concessionnaire a organisé uniquement les dimanches matin sept animations au lieu des neuf prévus. La participation en animation versée par les commerçants est perçue par le concessionnaire au titre de l'année 2023. Cette participation était de 11 000 729 euros. Les dépenses totales étaient de 15 000 697 euros. Il faut rappeler que, sur ce point, la gestion de ce compte est sous la responsabilité unique du concessionnaire. La ville doit uniquement valider les propositions d'animation. L'équipe dédiée à l'organisation des séances de marché est constituée d'un placier théoriquement présent sur toute la durée de la séance du marché, d'agents d'entretien et d'un chauffeur pour la benne à ordures ménagères. Après deux années sans commission, la commission de marché s'est réunie une seule fois en 2023, le 2 février, à l'initiative de la Ville. De nouvelles élections ont pu être organisées en décembre 2023 et ont abouti à la désignation de quatre représentants. Récemment, nous avons à nouveau réuni cette commission de marché dans la phase transitoire.

Comme on arrivait à la fin de la DSP, nous en avons relancé une nouvelle. Cette DSP n'a pas été concluante. C'est la raison pour laquelle il faut faire une déclaration sans suite de la consultation relative à la concession de ce service public sur la gestion et l'exploitation du marché communal. Par délibération du 13 décembre 2023 et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux, le conseil municipal de la commune de Bezons a prouvé le principe du recours à une concession de services publics pour procéder à la gestion et l'exploitation du marché communal. C'est ainsi que par avis de concession émis en date du 26 janvier 2024 et publié sur les sites Internet, la

commune de Bezons a procédé au lancement de la consultation sur la base d'une procédure simplifiée au regard du montant estimé du contrat de concession sur sa durée globale et dont la date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 6 mars 2024 à midi. À l'issue de cette date, un seul pli, malheureusement, a été déposé par la société Mandon. Après analyse, la candidature de cette société a été agréée par la commission des concessions en date du 23 avril 2024. La commission de concession s'est ensuite réunie à une seconde date, le 14 mai 2024, pour procéder à l'analyse de l'offre et inviter l'autorité territoriale, nous, à engager une phase de négociation, comme c'est prévu dans le cadre de ces contrats, avec la société Mandon, dans le respect des conditions prévues dans le document de consultation et fixé par le code de la commande publique. Néanmoins, cette phase de négociation n'a pas pu se tenir dans la mesure où, par courrier réceptionné en date du 20 mai 2024, la société Mandon nous a expliqué qu'ils voulaient finalement se retirer. Constatant l'absence de candidature et d'offre, la commune de Bezons a engagé des discussions avec la société Dadoun, dans le cadre d'une procédure de gré à gré, sans publicité ni mise en concurrence préalable, comme le prévoyaient les dispositions du code de la commande publique. C'est dans ces conditions que la société Dadoun a présenté un dossier de candidature et d'offre pour procéder à la gestion et à l'exploitation du marché communal. Cette candidature a bien été présentée par cette société et a été agréée par la commission de concession en date du 3 septembre 2024. Cette instance s'est réunie également ultérieurement en date du 9 septembre 2024 pour procéder à l'analyse de l'offre reçue, et ce, préalablement, à toute négociation. Malheureusement, à ce jour, il apparaît que l'objet et l'étendue des missions initialement prévues dans le contrat de concession initial sont de nature à entraîner un déséquilibre financier et économique trop important par rapport à ce que prévoit le code des marchés publics et susceptibles de remettre en cause la pérennité et la viabilité de ce contrat. Nous sommes contraints d'arrêter cette procédure et, au regard de ces éléments, il est indispensable de déclarer sans suite cette consultation pour un motif d'intérêt général lié notamment à la nécessité de redéfinir le besoin de la commune. On est obligé de retravailler sur un nouveau cahier des charges et relancer cette procédure pour pouvoir à nouveau avoir des candidats prêts à nous accompagner. Il faut déclarer sans suite cette procédure et autoriser la Maire à signer ainsi qu'à notifier la décision sans suite et toutes pièces qui sont liées à cette procédure. Il faut donner délégation à Madame la Maire pour saisir pour avis la commission consultative du service public pour tout nouveau projet de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du marché, et ce préalablement à ce que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du code de la commande publique.

Avez des questions ou des remarques ?

M. Gibert : Il y a un peu plus de 4 ans, lorsque vous êtes arrivée au pouvoir dans cette ville, Madame la Maire, vous vous étiez moqué de moi et de mes rapports vifs avec la société Mandon, en m'expliquant qu'avec vous tout allait mieux se passer, que vous alliez être gentille là où j'étais méchant et que la société Mandon allait vous manger dans la main. Quatre ans après, on voit les résultats. On n'a plus de concessionnaires pour le marché depuis quasiment un an. La société Mandon a fait n'importe quoi. Vous savez, les concessionnaires de marchés se connaissent tous. Ils ne sont pas nombreux, 4 ou 5. Ils s'entendent, ils se parlent, ils se partagent le territoire. Si, face à eux, ils n'ont pas une collectivité locale qui leur tient tête, ils font n'importe quoi et on arrive dans la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. La société Mandon est fautive, mais vous aussi. Vous n'avez pas su gérer ce dossier. Vous nous avez expliqué que vous alliez être tellement merveilleuse là-dessus et que tout allait changer, résultat, c'est bien pire qu'avant. Je ne dis pas que c'est facile parce qu'avant Mandon, on a eu les fils de Madame Géraud. Ça s'est soldé par un procès qui a coûté quelques millions. Aujourd'hui, on a Dadoun, dont on se demande d'où ils sortent. Je trouve très bien qu'on doive repartir sur un nouvel appel d'offres et un nouveau marché public. Pourquoi ? Parce que quand le marché public dont nous parlons a été lancé, les différents concessionnaires sont venus voir le marché de Bezons. Ils sont venus voir la halle, voir le fonctionnement du marché, pour savoir s'ils allaient déposer un dossier ou non. Ils sont tous venus, y compris Dadoun, qui n'a pas déposé de dossier de candidature. Seul Mandon en a déposé un. Ils ont joué cavalier seul et, dans les négociations avec notre gentille maire, ils nous ont claqués dans les pattes. Aujourd'hui, Dadoun ressort du chapeau. Je m'interroge parce que Dadoun n'a jamais géré le marché de Bezons, contrairement aux autres. C'est très étrange de la part des concessionnaires entre eux. Maintenant, que fait-on ? On relance un marché public, mais il n'y aura personne d'autre que Mandon, Dadoun, les fils de Madame Géraud et EGS. Ce sont les seuls à faire ce métier. Pourquoi ne pas envisager aujourd'hui une reprise en régime municipal ? C'est difficile, je ne dis pas que c'est facile, mais la ville de Houilles s'en sort très bien. Il

faut trouver les gens qualifiés pour le faire et ce n'est pas facile à trouver. Aujourd'hui, on relance un marché public avec des attentes et un cahier des charges moins ambitieux que le précédent, puisque c'est ce qui semble avoir coïncé, mais il y a aussi la solution de la régie municipale.

M. Faravel : Je vais respecter l'ordre des délibérations. Le rapport d'activité 2023 est bourré d'erreurs, en plus d'être dans sa présentation assez peu en rapport avec la réalité. Je trouverais logique que l'ensemble du conseil municipal ce soir refuse de prendre acte d'un tel torchon, d'autant que lorsque des rapports sont présentés avec beaucoup de retard, on nous explique qu'on les a présentés avec retard parce qu'on les a renvoyés à la société ou à l'institution qui devait les faire. Je serais plutôt favorable à ce qu'on refuse de prendre acte de ce document qui, au-delà des fautes de date, est plus qu'insatisfaisant. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités sont en conflit avec Mandon en Île-de-France. Ils jouent la pression, le bras de fer, pour forcer soit à être repris à leurs conditions, soit à une redéfinition avec d'autres sociétés concessionnaires pour se répartir le territoire. On est dans cette logique décrite en partie par Monsieur Gibert. Certaines communes, certaines collectivités qui sont sorties du bras de fer très violent avec la société Mandon ou avec d'autres sociétés concessionnaires l'ont fait effectivement par la régie municipale. Ce qui m'inquiète, depuis le faux bon du concessionnaire qui a refusé l'énième prorogation de la concession, c'est comment c'est géré depuis fin mai. Quand Monsieur Gibert, en conseil municipal fin juin, vous a posé un certain nombre de questions, vous ne lui avez pas répondu. Vous lui avez rétorqué que vous n'étiez pas juriste et qu'on nous enverrait les éléments. On les attend toujours. Moi, j'ai quelques questions à poser en complément. Comment est géré le marché depuis le 31 mai et sous quel régime juridique ? On n'a vu aucune décision courante depuis mai sur le sujet. Comment ça fonctionne ? Qui encaisse ? Est-ce que c'est en régie municipale ? Il n'y a pas eu de vote sur une régie. Il aurait dû y avoir une décision courante là-dessus, au moins une information des membres du conseil municipal. On aurait même dû avoir une délibération pour le renouvellement des tarifs, puisque ce n'était plus les mêmes gens qui géraient. Comment se fait le marché de gré à gré si des décisions ont été prises ? Comment cela se passe-t-il avec le placier depuis mai ? Sous quel régime juridique est-ce géré ? Vous n'avez pas répondu en juin. Vous nous présentez un dossier, je le dis aux Bezonnais qui ne l'ont pas sous les yeux, qui contient le récit de la municipalité. Il n'y a aucune pièce dans le dossier nous expliquant les choses, nous montrant sur quoi on s'appuie pour présenter la délibération. Excusez-nous, on sait que la situation est compliquée. Monsieur Gibert l'a largement raconté. Vous vous êtes payé de mots en début de mandat. Ça ne va pas être facile, mais vous n'apportez aucune réponse aux questions qu'on pose depuis le début du mandat et de manière plus insistante, depuis ce printemps. Apportez les réponses et convoquez la commission consultative des services publics à une heure qui ne soit pas au milieu de la journée, pour qu'on puisse y venir. Les commissions municipales se déroulent à 19 h, 19 h 30, 20 h ou 20 h 30. La dernière commission consultative des services publics a été convoquée vers 10 h ou 10 h 30 en semaine. Je vous assure que vu la lourdeur du dossier, la prochaine commission consultative qui traite de ce sujet, j'y viendrai quitte à poser une journée de congé, mais à un moment, il faut arrêter de se moquer des élus. Quand vous convoquez des CCSPL, convoquez-les à des heures décentes.

Mme Noël : Face à ce dossier très incomplet, je voterai contre, tout simplement, même avec vos explications. Mes camarades ont bien expliqué les difficultés rencontrées depuis 4 ans sur ces dossiers, votre inactivité et votre manque de réactivité. Ce sera un vote contre.

Mme la Maire : Je n'ai pas le souvenir, Monsieur Gibert, de vous avoir entendu vous vanter que vous aviez une main de fer avec la société Mandon et que vous les aviez tellement tenus que ça avait bien marché. La preuve, on voit les résultats. Comme tout à l'heure, ce qui compte, ce sont les faits. Quand nous sommes arrivés, nous leur avons fait plusieurs courriers de mise en demeure. Je n'en ai trouvé aucun sous la précédente mandature. Ça doit être entre mecs, à mon avis, dans une discussion de marché, certainement. Pour autant, cela reste un marché public, avec des règles et des procédures. C'est peut-être ma version féminine trop gentille à vos yeux, mais nous respectons le droit. Il y a des procédures. Nous avons fait des mises en demeure pour rappeler la société Mandon à ses obligations. Je me souviens, quand on a parlé du renouvellement de cette concession, on avait parlé des pénalités. Dans beaucoup de concessions, il y a des pénalités et quand le concessionnaire ne remplit pas ses obligations, la collectivité enclenche les pénalités. Vous étiez sous le précédent mandat, vous teniez d'une main de fer le marché, le rapport avec Monsieur Mandon et, étrangement, il y avait zéro pénalité. Nous avons hérité de cette concession et il fallait faire avec un acteur qui ne veut rien écouter, qui a des difficultés un peu partout et qui en avait sur notre marché. Ce n'est pas faute de lui avoir expliqué. Je pense qu'il a fini par se retirer parce que nous avons été très exigeants, au point qu'il est compliqué

aujourd'hui de lui demander de refaire son rapport d'activité au regard des relations tendues que nous avons avec lui, puisque nous lui avons envoyé l'inspection du travail et un huissier de justice. Vous voyez, de manière factuelle, rien ne laisse entendre que la Maire était en mode gentil, comme vous le dites. Par contre, de manière factuelle, il existe des manquements dans la précédente concession. Dans la nouvelle concession, échaudés par l'expérience passée, nous avons été très stricts. Dans les échanges de gré à gré, vous avez raison, ils ne sont pas très nombreux, ils sont en position de force, c'est compliqué d'imposer un certain nombre de règles. Pour autant, je pense que dans la prochaine concession, on saura trouver le bon équilibre en termes d'exigence et de qualité, tout en assouplissant certains points. Il y avait une problématique sur la grille tarifaire puisqu'on est sur un marché qui a des difficultés de fonctionnement, mais les concessionnaires rencontrés au départ nous disent qu'il y a des possibilités que ça fonctionne en faisant quelques ajustements. Il y a une volonté, comme je l'ai déjà annoncé aux commerçants, de retravailler sur une grille tarifaire moins importante que celle qui existe aujourd'hui pour rendre le marché plus incitatif.

Concernant Dadoun, nous avons prospecté les marchés qui fonctionnaient pour avoir un comparatif et voir ce qu'on souhaitait. On a interrogé des collectivités voisines pour voir leur rapport avec leur concessionnaire, comment ça fonctionnait, le professionnalisme, le sérieux. Dadoun est sorti dans le cadre de la négociation de gré à gré comme un acteur qui a habituellement pour réputation de bien tenir ses marchés. Il tient principalement des marchés parisiens, quelques marchés dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines. Typiquement, c'est le genre d'acteur qui nous fait rêver. En tout cas, les marchés qu'ils gèrent nous font rêver. On espère tous que ce marché aille mieux. Je vous demande juste une prudence mes chers élus : nous sommes des gens responsables, nous sommes dans le cadre d'une procédure de marché importante, nos paroles ont des conséquences et on ne peut pas affirmer dans un conseil municipal qu'il y a des ententes. C'est grave. Si vous le dites, dites-le avec des preuves, sinon c'est de la diffamation. Je vous invite à de la prudence, il est inutile de rentrer dans des polémiques. Je respecte le professionnalisme des uns et des autres. Certains sont mieux que d'autres. Certains ont mieux réussi. Les raisons pour lesquelles la société Mandon n'a pas réussi sur notre territoire sont incompréhensibles. On a eu plusieurs mésaventures avec d'autres concessionnaires par le passé.

Concernant la gestion du marché, on est aujourd'hui dans une transition. Sur le nettoyage par exemple, notre marché actuel de propreté fonctionne et un contrat avec un placier a été mis en place. C'est un simple contrat qui existe. On est en dessous des seuils. Tout cela apparaît dans les décisions de Madame la Maire ou dans le cadre des marchés de la ville. Les services vous enverront les éléments. On a soit des marchés existants, soit de nouveaux marchés, et on est dans le cadre d'une transition. Aujourd'hui, la ville ne fait pas le choix d'être en régie parce que c'est un vrai métier et on n'a pas cette compétence et cette expertise aujourd'hui. On veut se donner une deuxième chance dans le cadre d'une concession nouvelle. Si vraiment ça ne marche pas, nous referons le point.

Je vous propose de passer au vote. Pour le dossier 6, c'est un donné acte, il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel transmis par la société Mandon, ci-annexé, dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative à l'exploitation du marché communal « Au temps des cerises » au titre de l'année 2023.

Pour le dossier 7, par contre, c'est un vote.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 2

M. FARAVEL, Mme NOEL

Nombre d'abstention : 4

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. LOLO

DÉCLARE SANS SUITE pour motif d'intérêt général la procédure d'attribution de la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché communal « Au temps des cerises », autorisée par délibération n°DEL_2023_159 en date du 13 décembre 2023, et ce, en raison de la

nécessité de redéfinir le besoin de la commune en la matière.

AUTORISE Madame la Maire à signer ainsi qu'à notifier la décision sans suite et toutes pièces s'y rapportant.

DONNE délégation et pouvoir à Madame la Maire pour saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) sur tout nouveau projet de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du marché communal « Au temps des cerises », et ce, préalablement à ce que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T).

Dossier n° 8 - Adhésion au bouquet n° 2 : "Mobilité propre" de la centrale d'achat "SIPP'N'CO" du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Mme Boudeau : Pour rappel, le SIPPEREC est un syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication. C'est un établissement public de coopération intercommunale français, sans fiscalité propre, de type syndicat mixte ouvert situé dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de Paris. Initialement compétent en matière de gestion de la distribution d'électricité pour le compte des communes membres, ses compétences se sont progressivement élargies aux domaines suivants : les réseaux de communication électronique et les services de communication audiovisuelle, le développement des énergies renouvelables, le système d'information géographique, l'éclairage public, les infrastructures de charge. Aujourd'hui, afin de renforcer l'achat mutualisé, mais aussi de faire évoluer, en s'efforçant de répondre toujours de manière plus adaptée aux besoins des différents membres, le SIPPEREC dispose d'une centrale d'achat appelée SIPP'N'CO. À titre non exhaustif, les atouts de l'achat mutualisé sont nombreux et présentent notamment les intérêts suivants : un intérêt économique, du fait de la massification des achats, et des économies d'échelle réalisées. En d'autres termes, l'objectif de la centrale consiste à obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats. Il y a un intérêt juridique et administratif dès lors que les acheteurs recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux, où l'acquisition de fournitures ou de services est considérée comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'article L2113-4 du code de la commande publique, et bénéficié du retour d'expérience de nombreux établissements publics et collectivités situés sur le même territoire. Cette centrale d'achat assure les missions suivantes : l'accompagnement de l'adhérent dans le recensement de ses besoins, le recueil des besoins de l'adhérent et la centralisation de l'ensemble des besoins des adhérents en vue de la passation d'une ou de plusieurs consultations de marché public ou d'accords-cadres mutualisés. La réalisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des co-contractants, dans le respect de la réglementation relative au marché public applicable à ses propres achats, y compris jusqu'à la signature et la notification du ou des marchés, ou du ou des marchés subséquents lors d'un accord-cadre, a été préalablement passé par le SIPP'N'CO. Il y a réunion de la commission d'appel d'offres du SIPPEREC, qui sera également celle de SIPP'N'CO dans le cadre des procédures formalisées. L'information de l'adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés accords-cadres ou marchés subséquents conclus pour son compte par courrier électronique, transmis par SIPP'N'CO à l'interlocuteur, qui lui aura été désigné par l'adhérent, transmis à l'adhérent de la copie du ou des marchés accords-cadres ou marchés subséquents conclus pour son compte afin de lui permettre d'en assurer la pleine exécution, l'accomplissement, dans le cadre du mandat qui lui est confié par chaque adhérent d'une mission d'interface ou d'intermédiation entre l'adhérent et les opérateurs économiques, ceci afin de favoriser la bonne exécution des marchés accords-cadres et marchés subséquents, réalisation dans le cadre du mandat qui lui est confié par chaque adhérent de toutes les modifications nécessaires à la bonne exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents. Cette centrale d'achat intervient dans de nombreux domaines et propose à ce titre 8 bouquets de services. Le numéro 1 est la performance énergétique, le bouquet numéro 2 concerne ce dossier, à savoir la mobilité propre, le bouquet 3, la téléphonie fixe et mobile, le bouquet 4, le réseau Internet et les infrastructures, le bouquet 5, les services numériques d'aménagement de l'espace urbain, le bouquet 6, le service numérique aux citoyens, le bouquet 7, la valorisation de l'information géographique, le bouquet 8, la prestation technique pour le patrimoine de la ville. Un tableau répertorie l'ensemble des bouquets. En

raison de l'évolution de ces besoins, la commune de Bezons souhaite souscrire au bouquet numéro 2, mobilité propre. Il est rappelé qu'au cours du mois d'avril de chaque année, la commune de Bezons doit procéder au versement d'une participation annuelle fixe incluant les frais de gestion administrative dont le montant est fixé comme suit : pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, à l'exception des syndicats, les agglomérations et les communautés de communes de moins de 300 000 habitants, le montant de la participation est fixé à 0,16 euro par habitant, avec un plancher de 300 euros et un plafond de 5 800 euros. En sus de cette participation annuelle fixe, la commune de Bezons doit procéder au règlement d'une participation additionnelle par bouquet souscrit dont le montant correspond à 20 % de la participation annuelle fixe. Sur la base de ces éléments, le conseil municipal est invité à voter pour le bouquet numéro 2, la mobilité propre. Je vous remercie.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Gibert : Comme il est question d'adhérer à cette centrale d'achat sur de nouvelles compétences, parmi lesquelles les infrastructures de charge, j'en profite pour vous demander un retour sur ce dossier, puisqu'en mars 2021, vous nous avez fait adhérer à la compétence infrastructure de charge du SIPPAREC. Quatre ans et demi après, pouvons-nous avoir un retour sur l'utilisation des infrastructures de charge ? Il s'agit des bornes de recharge pour les véhicules électriques, puisqu'il s'était agi en 2021 de transférer les anciennes bornes Autolib à un concessionnaire. Vous aviez choisi le SIPPAREC, nous avons eu de longs débats. Je n'y étais pas favorable au regard de l'opacité de l'offre et des coûts très élevés. J'aimerais bien savoir aujourd'hui quel est le bilan. Est-ce que ça marche ? Est-ce qu'il y a des voitures qui se rechargent ? Quel est l'usage ? Y a-t-il des abonnés ?

Mme la Maire : Je crois que c'est dans le rapport d'activité du SIPPAREC. Les éléments sont donnés. On passe au vote.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstention : 1

Mme VASIC

APPROUVE la souscription au bouquet n°2 : « Mobilité propre », proposé par la centrale d'achat SIPP'N'CO.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette souscription complémentaire, et notamment l'annexe n°1 à la convention d'adhésion, relative à la sélection des bouquets, et à procéder au paiement de la participation additionnelle afférente.

Dossier n° 9 - [Avis portant sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2025](#)

Mme la Maire : Ceci est une délibération habituelle puisque nous sommes autorisés d'ouvrir le dimanche dans la limite de 12 ouvertures. Il est prévu le 12 janvier 2025, premier jour des soldes d'hiver, le 25 mai, dimanche de la fête des Mères, le 15 juin, fête des Pères, le 29 juin, premier dimanche des soldes d'été, le 7 septembre, dimanche suivant la rentrée scolaire, le dimanche de la foire, le 7 décembre, premier dimanche de décembre, le 14 décembre, deuxième dimanche de décembre, le 21 décembre, dimanche avant Noël et le 28 décembre, dimanche avant le Nouvel An.

Avez-vous des remarques ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Mme Aouchiche : Comme l'année dernière, je voterai contre cette proposition de 10 jours d'ouverture des commerces de détail le dimanche. Le repos dominical est un repère collectif essentiel pour structurer notre société, socialement, économiquement et écologiquement. En respectant des règles collectives, nous pourrions forcer des liens sociaux et retrouver des valeurs de solidarité. Bien que des loisirs et des activités soient importants le dimanche, cela ne doit pas justifier l'extension du travail à tous les secteurs ce jour-là, il reste incontournable pour certains et la loi en détermine déjà un certain nombre. Au-delà, aucune raison économique ne justifie un élargissement des dérogations déjà nombreuses, empêchant le resserrement des liens familiaux ou autres et incitant ainsi à se conformer à

une société de consommation toujours plus excessive.

M. Gibert : Les dimanches choisis s'appuient beaucoup sur consommer toujours plus pour un monde toujours pire. Je m'abstiendrai sur cette délibération parce qu'elle ne sert à rien. Je sais que c'est une obligation légale, on doit la prendre, mais elle ne sert à rien. Des commerces à Bezons sont ouverts tous les dimanches, sans être des commerces essentiels. C'est une obligation légale, c'est formel, mais il faudrait sortir de l'hypocrisie et prendre des mesures pour que les commerces respectent les 12 dates choisies par Madame la Maire.

M. Faravel : Je voterai contre, parce que Monsieur Gibert vous fait la remarque chaque année. Ça ne sert à rien. Jusqu'ici, il votait pour parce qu'on analyse qu'il y a potentiellement des évolutions sociales, mais chaque année, que faites-vous pour faire respecter la réglementation pour les autres dimanches ? Il y a des lois, il y a la protection des droits des salariés. Vous avez le droit de signaler. Vous avez le droit de saisir un certain nombre d'instances sur ce qui se passe sur la commune. Nous sommes dans un pays où il n'y a plus d'inspecteur du travail, en tout cas de moins en moins. Peut-être qu'un jour, les salariés des commerces verront leurs droits respectés parce que la Maire et les élus au commerce se préoccupent de ceux qui ouvrent tous les dimanches, quelles que soient les dérogations.

Mme la Maire : Chacun assume ses prises de position. Je respecte les positions de Madame Aouchiche qui a une conviction sur le sujet. Elle a toujours été constante dans son vote et elle a toujours tenu cette position. C'est plus compliqué quand des élus votent une fois pour et une fois contre, sous prétexte que d'autres ne respecteraient pas la loi. Cependant, vous dites des vérités. Les gens responsables du contrôle d'un certain nombre de ce type d'activités sont des fonctionnaires de l'État, de moins en moins nombreux. On a mobilisé sur la répression des fraudes. Il y a des rappels à l'ordre. Aujourd'hui, la Ville ne peut pas être derrière chaque désengagement de l'État. Elle l'est déjà sur un certain nombre de missions. Si je dois faire un choix, je préfère envoyer nos policiers municipaux où il y a un besoin de tranquillité publique plutôt que faire la tournée des commerces pour vérifier quels commerçants ne respectent pas la réglementation. Il ne faut pas confondre les responsabilités.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 4

Mme AOUCHICHE, M. FARAVEL, M. HOERNER, Mme NOEL

Nombre d'abstentions : 3

M. GIBERT, M. ROULLIER, M. LOLO

ÉMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail pour les dimanches suivants :

- Dimanche 12 janvier 2025 : 1er dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 25 mai 2025 : dimanche de la fête des mères
- Dimanche 15 juin 2025 : dimanche de la fête des pères
- Dimanche 29 juin 2025 : 1er dimanche des soldes d'été
- Dimanche 7 septembre 2025 : dimanche suivant la rentrée scolaire
- Dimanche de la Foire de Bezons
- Dimanche 7 décembre 2025 : 1^{er} dimanche de décembre
- Dimanche 14 décembre 2025 : 2^e dimanche de décembre
- Dimanche 21 décembre 2025 : dimanche avant Noël
- Dimanche 28 décembre 2025 : dimanche avant le jour de l'An

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte y afférent.

Dossier n° 10 - Adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CIG Grande Couronne à compter du 1er janvier 2025

M. Cuvillier : La ville souhaite mettre en place et développer la question des mutuelles et des complémentaires santé pour accompagner les agents dans la difficulté, dans un contexte de vieillissement à la fois de la population active et de l'allongement de départ à la retraite. En mars 2024, on avait passé la part ville de 11 à 15 euros pour la mutuelle. Parallèlement, on était à 3 euros sur la prévoyance. On était passé à 4,50 euros au 1^{er} mars 2024. On vous avait dit qu'on allait revenir vers vous pour augmenter encore la part de la ville. C'est ce que l'on fait aujourd'hui en passant la part de la ville à 7 euros à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est ce qui vous est proposé via cette délibération, en vous rappelant parallèlement qu'en 2019, la Ville s'est associée à la mise en concurrence organisée par le CIG concernant la mutuelle et la prévoyance, ce qui permettait de mutualiser les risques et la négociation des tarifs, parce que le CIG a fait une proposition de contrat groupe qui porte sur plus de 45 000 agents. On vous propose d'augmenter la participation de la ville à la prévoyance.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Faravel : Je me souviens du débat durant lequel on avait demandé un effort supplémentaire sur la prévoyance. Je profite de cette délibération, qui concerne les conditions offertes aux membres de la fonction publique, pour m'inquiéter des menaces qui planent sur un autre élément essentiel pour les agents des collectivités locales et qui pèsent par des déclarations convergentes d'un certain nombre de responsables politiques soutenant le Gouvernement pour supprimer le Centre national de la fonction publique territoriale, qui s'occupe de la formation des agents des collectivités. Ceci me paraît assez dangereux et il serait bon que notre commune, avec d'autres, commence à réagir sur le sujet.

Mme la Maire : S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé et aux agents qui travaillent pour le CCAS en activité.

Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Versement d'un montant unitaire mensuel brut de 7 € / mois par agent adhérent pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de : 1 500 € pour l'adhésion à cette convention liée au versant prévoyance et à celle en cours actuellement liée au versant santé, pour une collectivité de 350 à 999 agents.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Prévoyance ainsi que tout acte, document ou avenant y afférents.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG ainsi que tout acte, document ou avenant y afférents.

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Dossier n° 11 - Mise à disposition du personnel communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bezons

M. Cuvillier : Le CCAS est un établissement public autonome. Les agents qui y travaillent doivent être mis à disposition par la ville. Cela n'avait jamais été fait avant, bien que ce soit réglementaire. Nous vous proposons de régulariser cette situation. Les agents consultés sont d'accord.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Faravel : Je m'étonnais effectivement parce que la mise à disposition de personnel vers le CCAS se fait normalement dans la plupart des collectivités locales. Il est indiqué que cette mise à disposition ne peut excéder trois ans. J'ai passé en revue toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour de 2020 à 2022, je n'ai rien trouvé. Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez découvert ça et pourquoi maintenant ?

Mme la Maire : En faisant de l'archéologie. Nous avons plein de dossiers de ce genre, les journées font 24 heures. Ce qui n'a pas été géré pendant 20 ans, on ne le gère pas en 3 ou 4 ans. Notre DRH a une grosse pile, elle démarre par la première et ainsi de suite. On en a encore et encore.

M. Faravel : C'est pour ça que les agents sont tellement satisfaits.

Mme la Maire : On en est très satisfait et on la remercie. La DRH c'est toute une équipe, et vous venez d'insulter toute une équipe.

M. Cuvillier : Après avoir dit qu'il fallait soutenir les agents de la fonction publique, cette attaque est très classe.

Mme la Maire : S'il n'y a pas d'autres prises de parole, on passe au vote.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la mise à disposition des agents suivants au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Bezons pour une durée de trois ans :

Nom	Prénom	Grade	Fonction
ADOUANI	Céline	Assistant socio-éducatif	Travailleur social
AMOUZOU	Nissay	Agent Social	Aide à domicile
BOUSNINA	Khadija	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Agent d'entretien et restauration à la résidence autonomie
BROCHARD	Guenaëlle	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Responsable de la résidence autonomie
DALIBARD	Mélanie	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Travailleur social
EVOUNA EVOUNA	Marie- Françoise	Agent social	Aide à domicile
FLANDRIN	Jessica	Agent social	Aide à domicile
FORESTIER	Elisabeth	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Agent d'entretien et restauration à la résidence autonomie
HAVARD	Julie	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	Coordinatrice SAAD
JAUMOUILLE	Valérie	Agent social ppal de 2 ^{ème} classe	Aide à domicile
LOUIS	Véronique	Agent social ppal de 2 ^{ème} classe	Aide à domicile
LEROY	HANANE	Adjoint Administratif	Coordinatrice SAAD
MILOUD	Angela	Agent social ppal de 1 ^{ère} classe	Aide à domicile

MOHANDIR	Ornella	Assistant socio-éducatif	Travailleur social
SI AHMED	Aldja	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	Responsable administrative et financière
SHAUKAT	Ghazala	Agent social	Aide à domicile
STACINO	Nathalie	Conseiller socio-éducatif	Directrice solidarités et du ccas

AUTORISE Madame la Maire à signer avec le CCAS une convention de mise à disposition des agents mentionnés dans la liste ci-dessus, précisant notamment la durée de la mise à disposition, les conditions de son renouvellement, la nature et le niveau des activités exercées par les agents, leurs conditions d'emploi et leurs modalités de contrôle et d'évaluation desdites activités ainsi que les modalités de remboursement par le CCAS de la rémunération perçue par les intéressés.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 12 - Mise à disposition d'un personnel communal auprès du syndicat AZUR

M. Cu villier : En préambule, je tiens vraiment à remercier la DRH et tout le service des ressources humaines pour tout le travail qu'ils font au quotidien dans l'accompagnement des agents et dans le rattrapage de tout ce qui n'a pas été fait par le passé.

Cette mise à disposition entre dans le cadre de la réorganisation du service propreté, avec un renforcement de la démarche qualité. Un agent sera mis à disposition d'AZUR pour le contrôle des bornes enterrées, qui sont une compétence d'AZUR, pour vérifier à la fois le fonctionnement et la propreté. Dans ce cadre-là, on formalise une mise à disposition pour cet agent, qui a été rencontré et a donné son accord. Je précise que ce dossier a été présenté en CST et a été voté à l'unanimité.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Faravel : J'avoue trouver cocasse qu'après avoir réduit les moyens du service propreté, après avoir privatisé une partie de l'action de la propreté sur la ville, on soit amené à la fin à embaucher une personne supplémentaire pour vérifier que le travail est bien fait par le privé.

Mme la Maire : Là aussi, il faut arrêter de dire n'importe quoi et d'être amnésique. Monsieur Faravel, vous étiez troisième sur la liste de Monsieur Lesparre, qui a enclenché le premier contrat de propreté. Ça ne vous a pas gêné. Quand ce sont les autres, ça ne vous gêne pas, mais quand nous conduisons et prolongeons ce contrat, ça vous gêne. Deuxièmement, il faut arrêter de colporter cette information pour dire qu'on aurait diminué les moyens du service. C'est faux, puisqu'on a maintenu les moyens tels qu'ils existent aujourd'hui. On a rencontré une difficulté, lorsqu'on a fait le bilan des actions du service propreté, on s'est rendu compte que toutes les rues n'étaient pas nettoyées puisque le service était malheureusement sous-dimensionné en termes de matériel et de personnes pour répondre à l'exigence légitime de nos habitants d'avoir toutes les rues faites. On a aussi, en prévision de la rétrocession des futurs espaces publics, puisque de nouvelles rues ont été créées, de nouveaux besoins. La première difficulté réelle, et le débat a existé au sein de notre majorité, est que nous n'avons pas les moyens de poursuivre nos investissements avec l'ensemble de nos réalisations au niveau des écoles. Quand vous passez de 5-6 millions d'euros d'investissement par an à 20 millions d'euros, vous êtes à votre limite et vous ne pouvez pas continuer à investir. Pourtant, il fallait investir puisqu'il fallait renouveler les machines et en acheter davantage. La deuxième difficulté rencontrée est que nous avons hérité d'une masse salariale beaucoup trop importante, puisque je rappelle qu'elle pèse 72 % de notre budget de fonctionnement. Quand on atteint ce niveau de budget de masse salariale, on est dans le rouge. On ne pouvait pas continuer à recruter en interne et dépasser ces ratios, auquel cas on risquait d'avoir des difficultés avec le contrôle de l'égalité et les mises sous-tutelle. On a fait le choix de prolonger cette prestation en augmentant son nombre et son montant pour apporter cette garantie. C'est une procédure transitoire, qui a été débattue au sein de la majorité. C'est aussi la proposition qui nous coûte le moins cher entre une proposition interne en régie et une proposition extérieure. Au moment où on a fortement augmenté la fiscalité locale, pour à la fois répondre à nos besoins d'investissement en matière d'école, de centre municipal de santé, d'équipements sportifs, de troisième collège, on n'était plus en mesure d'aller au-delà. L'hypothèse du

tout en régie a été calculée et son coût était d'un million d'euros supplémentaires que ce qui est proposé aujourd'hui, avec l'élargissement du contrat. On a eu l'accord majoritaire, après une longue concertation avec le personnel, des représentants syndicaux et du personnel. Aujourd'hui, cette proposition est prévue, mais je ne vous permets pas de raconter des mensonges éloignés de la réalité et des moyens de la Ville et de ses besoins. Je le dis d'autant plus que cette situation est beaucoup plus compliquée face à ce qui nous attend à l'avenir. Un principe de réalité s'impose à nous quand, au même moment, le Gouvernement s'apprête à nous raboter et qu'on hérite d'une situation de gestion catastrophique du passé. Parfois, il vaut mieux regarder les faits. Nous n'avons pas de baguette magique, mais nous avons fait plus en 4 ans pour réparer ce que nos prédécesseurs ont mis 20 ans à détruire. Comme dit mon adjointe aux finances, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

(Intervention hors micro)

Mme la Maire : Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la mise à disposition d'un agent au bénéfice du Syndicat AZUR.

AUTORISE Madame la Maire à signer avec le Syndicat AZUR la convention de mise à disposition de Monsieur MARES en qualité d'agent de suivi de collecte, ci-annexée.

DIT que la convention de mise à disposition précise notamment la durée de la mise à disposition, les conditions de son renouvellement, la nature et le niveau des activités exercées par l'agent, ses conditions d'emploi et les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités ainsi que les modalités de remboursement par le Syndicat AZUR de la rémunération perçue par l'intéressé.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

AUTORISE Madame la Maire à inscrire les recettes au budget communal.

Dossier n° 13 - Protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du PLIE d'Argenteuil/Bezons

Mme la Maire : Vous savez que les membres du PLIE doivent sortir. Cela concerne Madame Aouchiche et Monsieur Lopès.

Madame Aouchiche et Monsieur Lopès quittent la séance.

M. Beyria : L'association AGIRE, qui porte le dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le PLIE bénéficie du soutien de la ville de Bezons depuis de nombreuses années à travers une convention de partenariat et d'objectifs établis chaque année. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi mobilise un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Le PLIE doit répondre aux besoins et opportunités de son territoire à partir d'un diagnostic et d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs politiques institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'inspection et l'emploi sur le territoire. Le PLIE organise des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté avec un accompagnement très renforcé des participants. Il contribue au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable à la professionnalisation des acteurs. Plateforme de coordination et d'ingénierie, le PLIE développe son intervention sur le territoire autour de trois axes : élaborer et coordonner des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi, renforcer l'ingénierie et la mise en œuvre des projets et mobiliser les entreprises dans le processus d'insertion professionnelle. Les communes d'Argenteuil et de Bezons participent depuis 2016 au financement du PLIE, prenant ainsi le relais de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons suite à sa dissolution. La subvention est répartie entre les deux communes, selon les critères démographiques, à hauteur respectivement de 80 % pour la commune d'Argenteuil et 20 % pour la commune de Bezons. Un nouveau protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi doit être signé

entre les villes d'Argenteuil, Bezons et l'État sur la période 2022-2026. Ce protocole s'inscrit dans le cadre du dispositif européen projet de programme national FSE+. Ainsi le programme opérationnel national emploi et inclusion 2014-2020 prend fin et laisse place au projet de programme national FSE+. Le présent protocole fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs évaluables, la définition des publics cibles et les orientations stratégiques du PLIE AGIRE d'Argenteuil/Bezons. Il détermine les modalités organisationnelles et financières de partenariat au sein du PLIE. Madame Aouchiche et Monsieur Lopès, membres et représentants de la commune de Bezons au sein de l'association AGIRE, sont sortis pour ne prendre part ni au débat ni au vote lors de l'examen de ce point. Au regard de l'intérêt de l'action de l'association AGIRE en matière d'insertion sociale et professionnelle, le conseil municipal est invité à approuver le protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour les villes d'Argenteuil/Bezons et l'État sur la période 2022-2026 et d'autoriser Madame la Maire à le signer.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

Mme Noël : Qui occupe aujourd'hui la présidence du PLIE ? Je poserai la même question pour la mission locale. Normalement, on avait des présidences tournantes, mais comme il y a eu beaucoup de changements, beaucoup de difficultés de fonctionnement entre Argenteuil et Bezons, surtout sur la mission locale, j'aimerais comprendre qui est président d'AGIRE, du PLIE, et de la mission locale.

M. Roullier : Beaucoup de jeunes sont en difficulté d'insertion. Il y a un long rapport, mais peu d'éléments sur les résultats, si ce n'est des volumes de formation développés. On aurait aimé quelque chose de plus soutenu, à la fois sur le besoin des jeunes Bezonnais et sur les résultats qu'obtient le PLIE. Par ailleurs, l'insertion de la jeunesse est un sujet tellement important, j'aimerais bien savoir quelle est l'articulation avec la mission locale. Ne serait-il pas préférable de tout centraliser ? N'y a-t-il pas besoin d'une structure propre, dédiée à Bezons ? Argenteuil, ville de 100 000 habitants, doit avoir suffisamment de jeunes avec des difficultés d'insertion.

M. Faravel : Vous vous souvenez qu'au printemps dernier, vous nous aviez fait une présentation sur la situation avec la mission locale. J'imagine que la situation devait être ubuesque parce que votre présentation de la situation l'était aussi, au point qu'on était tous perdus. Vous faisiez des sous-entendus sur des groupes internes, on avait l'impression d'entendre parler de mafia, et ce n'est pas de la diffamation. Je pense que cette question de l'articulation en regard de la situation limite cataclysmique, avec des accusations sous-tendues sans qu'on sache à qui elles s'adressent et qui est en cause, entre le PLIE et la mission locale, est nécessaire pour savoir dans quelles conditions nous votons ce soir, vu à quel point les deux structures sont imbriquées dans leur action au quotidien.

Mme la Maire : Si je peux me permettre, vos questions sont un peu hors du cadre de la délibération. Je vais y répondre quand même, mais on est hors champ d'application du règlement intérieur du conseil municipal. Cette délibération, je vous rappelle, est la signature d'un protocole pour pouvoir bénéficier des financements des fonds européens qui transitent par la Région. Ce n'est ni plus ni moins. Sur les éléments de contexte, le président du PLIE est toujours Madame Aouchiche, qui entre dans sa deuxième année de présidence. Comme vous l'avez rappelé, la présidence tournait entre Bezons et Argenteuil, lorsque l'une était présidente du PLIE l'autre était présidente de la mission locale, et inversement. Une difficulté est remontée sur cette question de présidence tournante. Les présidences prenaient début et fin sur la moitié de l'année. Quand un président arrivait, il devait continuer la feuille de route et les projets votés par son prédécesseur. Quand il préparait le nouveau projet de sa présidence, c'était sur ses six derniers mois, et au moment où il partait, c'est le président suivant qui prenait la continuité. Suite à ce décalage, ils ont proposé de changer. Ça aurait dû être fait l'année dernière, mais ça n'a pas été fait à cause de toutes les complexités dont je vous ai parlé à la mission locale, disant qu'il valait mieux une présidence tournante tous les deux ans pour avoir un temps d'action de chaque présidence plus correcte. Je ne sais pas si c'est une mesure nécessaire ou non. Pour autant, nous avons accepté à titre expérimental de faire une présidence de deux ans.

Le PLIE et la mission locale mènent deux actions. Elles ont certes le même objet, travailler sur l'insertion, mais leur public est différent. La mission locale est clairement en direction d'un public jeune, le PLIE en direction d'un public plus âgé, 25 ans et plus. Ce sont principalement des adultes éloignés de l'emploi avec qui le PLIE travaille pour les amener à des mesures d'insertion. La mission locale est vraiment sur l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans. Les difficultés sont plus importantes

sur la mission locale que sur le PLIE, dont la structure est plus petite. Vous faites référence à mes propos. Je suis très prudente parce que je ne suis pas là pour polémiquer. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous ne sommes pas les seuls acteurs non satisfaits du fonctionnement de la mission locale. De gros dysfonctionnements existent et ne sont pas à l'avantage de la ville de Bezons. Si on compare la mission locale avec celles du Département ou de la Région, ses résultats sont parmi les moins bons. Je bataille sur ce dossier depuis 3 ans. J'y ai laissé des plumes, tout comme les services de l'État. Chaque année, on est convoqué pour des réunions dans lesquelles les services de l'État nous expliquent que ça ne fonctionne pas. Je l'ai dit l'année dernière, je ne reviendrai pas dessus. Les blocages sont plus politiques qu'autre chose et un mode de fonctionnement qui n'aurait pas dû avoir lieu. Cette mission locale a connu des crises successives. La question de son avenir est clairement posée.

Faut-il un outil spécialement dédié à la ville de Bezons ? Nous le souhaitons. Je pense que ce sera une bonne chose. Pour autant, aujourd'hui, ce sont des financements État/Région qui ne financent pas une ville, mais un groupement de villes, via des structures de mission locale. Aujourd'hui, on n'a pas cette possibilité de s'autonomiser. On doit s'associer à des missions locales. Prochainement, l'État va à nouveau se saisir de la question. J'ai interpellé plusieurs fois l'année dernière le préfet délégué à l'égalité des chances. Je ne sais pas ce qui va se passer, mais je peux vous donner mon point de vue de maire pour dire que ma satisfaction personnelle du travail de la mission locale n'est pas là. On a le sentiment qu'avec les mêmes moyens, on ferait nettement mieux. On ne peut évidemment pas prendre sur nos propres fonds municipaux et ne plus bénéficier de ces fonds européens dédiés aux missions locales.

Concernant le PLIE, ça fonctionne mieux. La situation n'est pas aussi mauvaise que celle de la mission locale et nos services municipaux sont vigilants. On a fait le test cette année sur la partie mission locale. Ils nous ont évoqué un certain nombre de difficultés de fonctionnement, pour essayer de reporter la responsabilité sur la ville de Bezons. On a refait les mêmes missions, elles ont eu plus de succès qu'avec eux. Maintenant, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit l'année dernière, mais n'essayez pas de me faire dire des choses que je n'ai pas dites.

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que Madame Nadia AOUCHICHE et Monsieur Danilson LOPES, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote, dans la mesure où ils sont membres et représentants de la commune de Bezons au sein de l'association AGIRE ;

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE le protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi entre les villes d'Argenteuil, Bezons et l'État sur la période 2022/2026.

AUTORISE Madame la Maire à signer le nouveau protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2022/2026, ci-annexé, ainsi que tout acte y afférent.

Dossier n° 14 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois – Suppressions de postes

Dossier n° 15 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois – Créations de postes

Madame Aouchiche et Monsieur Lopès reviennent en séance.

M. Cu villier : Madame la Maire vous a expliqué la démarche globale concernant l'évolution sur la question de la propreté. Il s'agit, via les propositions de créations et de suppressions, de transformer et de changer les postes d'agents, notamment pour accompagner leur montée en compétence, l'élargissement de leurs missions, et pour mettre en place et accompagner le renforcement de la démarche qualité. Ceci a été présenté en CST et voté également à l'unanimité de la part des représentants du personnel.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Faravel : Je voterai pour cette délibération, mais dans la continuité de ce que je disais tout à l'heure, une dizaine de postes sur le service propreté ne sont pas remplacés depuis des années. On ne peut pas considérer que ce n'est pas une stratégie de votre part sur le sujet. On la dénonce depuis des années, même si aujourd'hui les choses donnent l'impression qu'on crée des postes, qui seront essentiellement des redéploiements en interne.

Mme Noël : Je n'ai pas compris si Monsieur Cuvillier dissociait les votes de la déclaration 14 et de la 15. Pour ma part, je voterai contre ces suppressions parce qu'elles ne sont pas équivalentes. Si vous regardez bien, il n'y a pas 6 postes recréés à l'identique. Je voterai de plus politiquement contre, puisque ces choix conduisent à la privatisation évidente du service propreté. Décision que je n'aurais pas prise si j'avais été à votre place, Madame Menhaouara, car à terme ça coûte bien plus cher à la commune. On a bien vu l'augmentation importante de notre taxe foncière. Je vous ai déjà demandé à quoi allait servir cette augmentation, si elle allait être réinjectée dans le service propreté, alors que vous avez fait le choix depuis 4 ans de ne pas dynamiser ou de ne pas reconduire. Il ne faut pas oublier que le projet de Monsieur Lesparre à l'époque, et ce n'est pas mon habitude de le défendre, était de 6 mois. C'était une expérimentation. Vous êtes arrivée en poste et vous avez fait le choix de le reconduire. Aujourd'hui, on voit bien qu'il n'y a pas eu un vrai renforcement et un redéploiement de l'activité de ce service propreté par vos soins. C'est facile de créer un précédent pour dire, après, « on va mettre des choses en place ». Je trouve ça inadmissible quand on se dit femme de gauche. Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Ce n'est pas en mettant la propreté au service du privé qu'on fait avancer les choses.

M. Roullier : Je pense que le conseil municipal ne doit pas être le lieu d'un règlement de compte entre membres de l'ancienne majorité de gauche. Je voudrais savoir s'il y a un plan d'économie prévu sur la masse salariale, puisque là ce n'est pas très rassurant. Je compte 7 créations et 6 suppressions, même si ce tableau ne porte pas sur l'année, juste pour une période, et ne donne pas d'indication pour le volume d'emploi sur l'année. Comme vous le savez, la situation financière est difficile et vous avez rappelé que la masse salariale était trop importante. Dans le budget d'une collectivité locale, il y a les investissements et la masse salariale. S'il faut faire des économies, ce sera sur ces postes.

Mme la Maire : Pour éclairer l'ensemble des élus et les habitants qui nous regardent, cette délibération porte sur la réorganisation du service existant. Vous n'êtes pas appelé à voter pour ou contre la privatisation, puisqu'il n'y en a pas. C'est l'achat d'une prestation et ça relève de la commission d'appel d'offres. Vous êtes appelé à vous prononcer sur le travail de réorganisation du service issu du dialogue syndical et social mis en place. Ce service était en difficulté, pendant très longtemps ses agents n'ont pas été suffisamment bien suivis. Quand je dis pendant très longtemps, je ne parle pas des 4 dernières années, puisque nous avons réinvesti dans de nouvelles machines, accompagné des agents sur la formation, investi sur du matériel, sur l'entretien. Pour autant, c'est un service qui a connu un certain nombre de difficultés, réelles et sérieuses : un agent souhaitait faire une mobilité, d'autres voulaient progresser dans leur carrière, être formés pour rebondir sur d'autres métiers, ou être stabilisés sur leur emploi. Un travail RH a été fait, chaque agent a été reçu et un travail d'accompagnement individualisé a été mis en place par la directrice des ressources humaines, par la N+1 et la direction générale. Chaque agent a obtenu ce qu'il souhaitait en termes de demandes légitimes, que ce soit une formation, une reconversion ou un accompagnement. Les personnes parties en reconversions ont laissé des postes vacants sur lesquels on doit recruter à l'avenir. C'est un engagement de ma part. Pour certains agents, en revanche, s'est posée la question de la réorganisation concrète pour que ce service régie propreté de la ville soit efficace dans son organisation. Nous les avons invités à travailler pour nous faire des propositions d'organisation du service. C'est comme ça qu'on est arrivé à la création de ces nouveaux postes de responsables, de responsables adjoints. Ce sont des propositions qui viennent du terrain. Elles correspondent aux ambitions de ceux qui ont fait valoir leur volonté d'évoluer, que la Ville n'avait jamais accompagnés. Cette organisation est adaptée à nos agents, à leur capacité de faire ou de ne pas faire, à leurs compétences et à ce qu'ils voulaient pour le service. Je vous alerte, tout vote contre n'est pas un vote contre la politique de Madame Menhaouara. C'est un vote contre une proposition et une démarche initiée et travaillée avec les agents. Les syndicats, au départ, ne le savaient pas. On a retravaillé, ils ont échangé avec les agents pour aboutir à cela. C'est important de le savoir. La délibération ne porte pas sur une question de privatisation ou pas, puisque nous avons fait le choix de garder cette régie avec ses missions. Nous avons même travaillé sur la question de la

pénibilité de l'emploi, sur des missions que nos agents ne voulaient plus assurer, comme le nettoyage ou le nettoyage des aires de jeu. Ne confondez pas le débat, ni sur cette question du marché ni sur l'organisation, puisque ce qui est proposé là est issu du dialogue social.

Que fait-on avec la hausse de la fiscalité ? Ce plan propreté nous coûte un million de plus. Il est financé par cette fiscalité. C'est un plan nécessaire. Si on avait été en tout régie, le différentiel de coût était de 1 million d'euros supplémentaires. On n'est pas en mesure de le supporter aujourd'hui en interne. Quant aux efforts sur la gestion RH, tout poste aujourd'hui qui n'a pas réellement d'utilité est regardé afin de proposer à nos agents une mobilité, une formation, un accompagnement pour aller sur des missions avec des besoins. On a parfois des besoins pour lesquels on n'a pas d'agent en mesure de les réaliser en interne, et on est en difficulté. Si vous avez par exemple besoin d'une infirmière dans une crèche, on ne devient pas infirmière du jour au lendemain. Si vous n'avez pas certains diplômes ou certaines qualifications, c'est plus compliqué dans certaines qualifications plus longues. C'est plus compliqué d'aller où il y a des besoins, or les besoins sont principalement les métiers liés à la question éducative. Chaque année, on ouvre entre 8 et 10 nouvelles classes. On a besoin de plus d'animateurs en centre de loisirs. Tout le monde ne peut pas devenir animateur puisque la CAF nous oblige à avoir un certain nombre de qualifications. Nous n'avons pas assez d'agents formés. On les envoie en formation, mais c'est très compliqué. De plus, tout le monde ne souhaite pas travailler dans l'animation. Quand vous avez une augmentation des effectifs scolaires, fatalement, vous êtes aussi en augmentation de la masse salariale. La difficulté de la collectivité aujourd'hui, c'est de supporter cette dynamique tout en essayant de maîtriser sa masse salariale. Lors du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2024, on vous a présenté le avant/après. Sous cette mandature, la masse salariale augmente beaucoup moins vite que par le passé. On est sur une augmentation très légère et sur une stabilisation de la masse salariale, là où sous la précédente mandature, on était sur des augmentations de 8 %, 10 % chaque année. Un vrai travail est fait par notre directrice des ressources humaines, un vrai travail de pilotage RH, de gestion de compétences en interne, pour limiter la hausse de cette masse salariale, mais en même temps accompagner le service public et sa création, notamment sur des secteurs essentiels comme la question éducative.

Nous passons aux votes.

Dossier n° 14 :

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

M. GIBERT, M. ROULLIER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG

APPROUVE les suppressions des postes mentionnés dans l'annexe ci-jointe.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 15 :

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 3

M. ROULLIER, Mme NOEL, Mme CHASSANG

APPROUVE la création des emplois mentionnés en annexe de la présente délibération.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération du cadre d'emplois afférent.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L302-9 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que les agents contractuels ainsi nommés seront recrutés au maximum pour une durée de trois (3) années expressément renouvelables.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 16 - Compte-rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Mme la Maire : Avez-vous des questions sur les décisions de gestion courante ?

Mme Aouchiche : Aujourd'hui, je vous fais part d'une résolution qui s'impose à moi suite essentiellement au marché numéro 2024-216 concernant la privatisation d'une partie du service public de notre ville dédié à la propreté. Madame la Maire, suite à vos sollicitations, j'ai pris la décision en octobre 2022 de rejoindre votre majorité municipale, malgré vos choix d'alliance entre les deux tours des élections en 2020. C'est ce qui vous a permis d'accéder à la tête de cette municipalité, et ce qui reste une erreur de choix pour bon nombre de Bezonnais. J'ai cru, après leur sortie de votre majorité, à un retour d'une ambition plus saine pour Bezons, avec un projet en accord avec des valeurs que je croyais nous rassembler. D'ailleurs, certains des projets que vous portiez affirmaient un souhait de répondre aux besoins des Bezonnais, sans utilisation de méthode contraire à des valeurs et principes essentiels qui sont le fondement de mes engagements. J'avais précisé que mon entrée pourrait être remise en cause en cas de divergence majeure. Au fur et à mesure de ma présence au sein de la majorité, j'ai assisté, de mon point de vue, à certains dysfonctionnements, à certaines décisions qui s'éloignent pour moi d'une gestion progressiste et humaniste. Plus les difficultés se sont présentées, et j'en suis consciente, et plus les dictats financiers ont pris le dessus sur toute considération. Ma décision n'est pas le fruit d'un coup de tête, mais le résultat d'une réflexion approfondie sur les valeurs qui m'animent et sur la façon dont notre municipalité est actuellement gérée. Représentante de la France insoumise, je suis une fervente défenseuse du service public, pilier essentiel de notre société qui garantit l'égalité d'accès à tous et la qualité de vie à nos concitoyens. Les Bezonnais sont pour davantage de solidarité, de justice sociale, un service public plus fort, ainsi que la promotion de la paix. Ils ont d'ailleurs plébiscité à de multiples reprises les idées de l'avenir en commun et de la France insoumise. En témoignent les scores obtenus de 41 % aux élections européennes le 9 juin et 55 % au premier tour des législatives le 30 juin dernier. Malheureusement, plusieurs décisions récentes, dont notamment la hausse conséquente des impôts et l'externalisation d'une grosse partie de notre service propreté, relevant de vos choix politiques, s'écartent de cette voie. Il est de notre devoir en tant qu'élue de défendre un modèle où l'intérêt général est au cœur de nos actions. C'est ce que j'ai fait durant le mandat précédent et ces deux années dans le périmètre qui m'a été accordé. Or, j'ai constaté avec regret que certaines orientations prises par la municipalité ne vont pas dans ce sens, que ce soit par des choix budgétaires, des politiques RH ou encore des décisions relatives aux services publics. Notre cap se détourne des préoccupations fondamentales que nous devrions défendre ensemble. Nous ne pouvons accuser nos gouvernements successifs de leur destruction et reproduire la même logique dans nos villes. Certes, ils ont un coût de plus en plus difficile à supporter au vu du contexte qui ne cesse de se détériorer, avec récemment encore les annonces des imposteurs nommés au gouvernement à la place de la représentante du Nouveau Front populaire qui devait faire appliquer notre programme, celui choisi par le vote des Français le 7 juillet. Le processus que vous avez néanmoins enclenché, malgré mes nombreuses alertes, va irrémédiablement engendrer des décisions similaires et transformer le fonctionnement de notre ville en la réplique d'une entreprise administrée par des gestionnaires sans réelle colonne politique ancrée à gauche. Nos désaccords sont aujourd'hui nombreux. C'est pour cela que j'ai décidé de sortir de la majorité dans la clarté. Cette sortie n'est pas un acte de défiance. Il s'agit d'un acte de cohérence avec les valeurs qui me sont chères. Je crois fermement qu'un élu ne peut pas, en toute bonne foi, soutenir des choix qui vont à l'encontre des principes qu'il défend. Je reste bien évidemment en tant qu'élue insoumise engagée pour le bien de notre commune. Je continuerai, comme je l'ai toujours fait, à œuvrer dans l'intérêt des Bezonnais et je

remercie les services de la ville pour leur travail et leur implication. Je suis convaincue que même en étant hors de la majorité, je pourrai contribuer de manière constructive et continuer de soutenir toutes les propositions qui correspondront à mes convictions. Je vous remercie de votre attention et j'espère que mes propos résonneront comme un appel à la réflexion collective sur l'avenir de notre ville et ce que nous souhaitons véritablement en faire.

Mme la Maire : Merci Madame AOUCHICHE. Enfin vous vous êtes décidée. C'est bien d'aller au bout de ses engagements. Monsieur FAREVEL a raison, on est un peu hors sujet quand même. Je ne veux pas lui gâcher son annonce. Elle l'a tellement préparée. Je respecte les moments clés des uns et des autres. Vous m'obligez à vous répondre, donc je vais vous répondre et puis on va passer quand même aux décisions, et puis on a une question d'un élu sur les décisions gouvernementales donc ça me paraissait important d'y répondre. Ce que je peux vous dire Madame AOUCHICHE, pour nous c'est un non-événement, vous prenez vos décisions politiques. Je tiens à rappeler que les scores sur la ville du NFP, ce n'est pas la France Insoumise toute seule, c'est l'ensemble des partenaires de gauche, dont nous faisons partie, que ce soit au sein de cette majorité, mais aussi dans l'opposition. Vous avez tendance à l'oublier trop vite. Vous pourriez me faire part de ce qui se passe au plan national, en tout cas, localement, nous avons toujours été favorables à l'union de la gauche et j'ai toujours ouvert cette majorité à toute personne volontaire, soucieuse de l'union de la gauche amis aussi de l'intérêt général et de la mission du service public. Vous dites que l'intérêt général est au cœur de vos préoccupations, dont acte. Vous devriez dans ces conditions être un peu plus alerte et ne pas claquer la porte au moment où la gauche a besoin d'être solidaire. Surtout que vos partenaires locaux ont toujours été solidaires. J'ai toujours été au rendez-vous de l'union de la gauche dans le cadre du Nouveau Front populaire. Vous claquez la porte à un moment inopportun, où un gouvernement de droite, la plus dure, la plus libérale, la plus austère, fait des choix budgétaires qui vont s'imposer à nous, qui vont être très violents et très difficiles. Ces choix budgétaires n'ont rien à voir avec notre gestion locale. J'aurais aimé vous avoir à nos côtés pour qu'on puisse défendre le vrai service public, l'intérêt public. Je me réjouis que vous ayez rejoint notre équipe. Je vous ai donné la responsabilité de l'action sociale et solidaire et du pôle autonomie pour nos seniors et nos retraités. Vous avez été confrontée à ce qu'est la vraie gestion dans une collectivité. Il ne suffit pas de dire « y a qu'à, faut qu'on ». Vous nous avez rejoints et vous soutenez et avez soutenu certains de nos projets. Vous n'avez pas été contre nos projets qui ont amené à soutenir le service public et la création du service public. L'extension de l'école Paul Vaillant Couturier était une nécessité. Ça améliore le travail de nos agents, l'accueil de nos enfants et répond à un besoin. La création du nouveau groupe scolaire, rue Albert 1^{er}, pour lequel nous sommes au fond tous d'accord. Il ne convient peut-être pas à tout le monde dans ses desseins, mais il vous convenait. Vous étiez d'accord pour porter le projet de rénovation de la résidence autonomie Louis-Péronnet, que nous avons piloté ensemble. Vous êtes favorable à la création du nouveau centre municipal de santé. Vous êtes favorable à la création du troisième collège et de sa halle sportive. Vous êtes favorable à l'ensemble des rénovations que nous faisons sur nos équipements publics et vous partagez avec nous le constat du retard accumulé depuis de nombreuses années. Finalement, vous êtes d'accord avec nous sur beaucoup de sujets, mais vous avez été confrontée avec nous aux difficultés du principe de réalité. Être en responsabilité, c'est faire face aux difficultés, être honnête avec les Bezonnais, leur dire dans quelle situation se trouve leur ville, faire de la pédagogie, expliquer qu'il faut parfois prendre des mesures difficiles, comme augmenter la fiscalité. Nous avons alors eu notre premier désaccord, au sein de la majorité, puisque vous étiez d'accord pour financer tous ces projets, mais expliquer aux Bezonnais qu'il fallait plus d'argent, c'était compliqué pour vous parce que ce n'était pas une mesure populaire. On a eu ce débat, puisque souvent, on me reproche de ne pas être suffisamment démocratique. Dans ma majorité, je fais preuve à la fois d'autorité, mais je laisse chaque élu s'exprimer et donner son point de vue. Je me souviens, vous m'avez fait une remarque en disant qu'il faut proposer ceci et cela. Je vous ai dit que c'était une bonne idée. Je ne suis pas contre les bonnes idées, par contre, dites-moi juste comment on fait pour les financer. Quand vous venez avec une bonne idée, venez aussi travailler sérieusement avec vos services, puisque vous avez des services sous votre responsabilité. Ou bien, si ce n'est pas des services sous votre responsabilité, allez voir le DGS, allez voir la direction des finances et dites-nous comment on va les financer. C'est bien de briller auprès des Bezonnais en disant « y a qu'à, faut qu'on », mais il y a un principe de réalité, le service public coûte de l'argent. Cet argent, aujourd'hui, à Bezons, vient principalement des poches des Bezonnais et c'est difficile. C'est d'autant plus difficile qu'on ne vous a pas beaucoup entendue, contrairement aux élus qui m'avaient accompagnée sous la précédente mandature sur les erreurs de gestion du passé. Vous les avez totalement évacuées. Ce n'est pas grave, c'est le « deux poids, deux mesures » que vous faites à chaque fois. Aujourd'hui, vous nous dites que vous n'êtes plus en cohérence avec vos projets, ce qui

vous a choqué notamment est la décision relative à l'élargissement d'un marché public déjà existant. C'est un marché public qui était d'une valeur de 300 000 ou 400 000 euros par an et qui est passé à un marché annuel d'1 million d'euros. Aujourd'hui, vous nous dites que vous n'êtes pas d'accord. Je vous rappelle que le budget de la ville de Bezons, c'est 100 millions d'euros. Quelqu'un me souffle 2 millions d'euros, ce n'est pas grave...en tous cas c'était un coût d'1 million supplémentaire, mais effectivement c'est 2 millions. 2 millions d'euros sur 100 millions d'euros de budget, c'est 2 %. Vous venez nous dire ce soir que vous n'êtes pas d'accord avec nous sur 2 % du budget municipal, dont acte. Je le respecte. Je suis très contente de savoir que vous êtes d'accord avec 98 % de nos propositions. La fois dernière, ce qui était drôle, c'est que vous avez voté contre la hausse fiscale, mais vous avez validé toutes les décisions budgétaires dans le vote du budget 2024. Finalement, Madame Aouchiche, je pense qu'en réalité votre position s'apparente surtout à une fuite face à vos responsabilités. Je le dis d'autant plus que j'ai été effarée. Quand on a été maire de Bezons, je peux vous assurer que, face aux difficultés qu'on peut rencontrer, c'est parfois très difficile. On a cette expérience-là. J'ai été effarée de toutes ces personnes qui passent leur temps la main sur le cœur, en disant que la solidarité c'est important pour elles. Surtout quand on est de gauche, ça c'est bien. J'ai eu sur ce mandat deux adjointes à l'action sociale et solidaire et en charge de l'autonomie. Elles avaient toutes les deux les pleins pouvoirs, car je ne peux pas être derrière chaque domaine, sur cette délégation. J'ai été effarée au dernier conseil d'administration du CCAS que vous pilotez seule, j'y viens de temps en temps lorsqu'on a besoin de moi. Il a été plié en 10 minutes. Je rappelle que ce conseil d'administration se réunit régulièrement, tous les deux, trois mois. Dans le tour de table, vous avez des Bezonnaises et des Bezonnais et des associations d'action caritative. J'attendais d'une adjointe d'être un peu plus à l'écoute, de prendre davantage de temps et d'échanger. On va dire que l'ordre du jour était rapide, pourquoi pas ? Ce n'est pas grave : questions diverses, faites-moi remonter les difficultés, faisons des propositions... Nada ! En 10 minutes c'était expédié. Alors, excusez-moi mais toutes ces adjointes à l'action sociale et solidaire qui aiment bien nos papis et mamies ; je ne sais pas quand était votre dernière visite au foyer Péronnet pour voir si nos papis et mamies allaient bien mais je pense que cela s'apparente plutôt à une démarche politicienne, dont acte, à une fuite face à vos responsabilités. Je trouve qu'en plus le moment est très mal choisi avec l'ensemble des mesures gouvernementales et les restrictions budgétaires auxquelles nous allons être confrontés, ce moment est difficile. C'est là où on reconnaît les véritables capitaines. Vous choisissez de vous retirer par une manœuvre politicienne, au moment où la politique est difficile. Je voulais vous dire que mes amis, les élus de la majorité, mes amis écologistes, socialistes, communistes, progressistes, les membres de la société civile et moi-même, nous allons rester aux commandes jusqu'au bout de ce mandat, pour faire face aux difficultés, pour être solidaires et venir face aux Bezonnais pour leur expliquer ce qu'on a fait de bien, ce qu'on n'a pas réussi à faire et ce qu'on fera de mieux. On aura été honnête et on aura été à leur côté, quand vous les abandonnez au moment le plus difficile pour une manœuvre politicienne que tout le monde a compris autour de cette table. Madame Aouchiche, je vous souhaite une pleine réussite dans vos missions. J'aurais aimé et apprécié que vous m'en parliez un peu plus. On s'est croisé tout à l'heure. Ça s'appelle le respect et la décence. Souvent, on m'a critiquée par le passé en me disant que j'avais trahi. Je n'ai jamais trahi. J'ai toujours fait part de mes désaccords, d'abord en interne, par la suite à l'extérieur, jusqu'au jour où on m'a dit « on ne veut plus de vous dans l'équipe, dans la presse ». J'ai pris acte qu'on ne voulait plus de moi et j'ai fait mon propre chemin. À chaque fois, j'ai toujours été respectueuse de mes engagements vis-à-vis de mes partenaires. Vous ne l'avez pas été non plus. C'est dommage parce qu'autant je respecte vos prises de position, je l'ai dit tout à l'heure. Je vous ai toujours respectée en tant qu'élue. J'aurais aimé que vous soyez respectueuse avec la maire que j'ai été avec vous et respectueuse de vos partenaires de gauche, parce que demain on pourra se retrouver, Madame Aouchiche, et là, vous avez fauté. Merci à vous et bonne soirée.

Je vais répondre aux décisions et nous allons avancer sur ces décisions. Je ne vais pas faire de débat là-dessus, j'ai un ordre du jour. Il n'y a pas de débat là-dessus ; c'est sur décision de gestion courante. Nous avançons sur les décisions de gestion courante ; avez-vous des questions.

Mme Noël : Concernant la décision 2024-216, j'aimerais connaître le coût précis de ce marché public, avec les documents, parce qu'à chaque fois on les demande et on ne les a pas.

Mme la Maire : La direction générale me rappelle que c'est un marché à bon de commande, c'est-à-dire qu'on peut dépenser jusqu'à un maximum de 2 millions d'euros. On n'est pas obligé de tout dépenser. C'est en fonction des besoins, qui sont évalués en fonction de la taille de la ville, en fonction aussi de son état. Je rappelle qu'il y a beaucoup d'incivilité, mais si demain on améliore les choses sur

les incivilités, on n'est pas obligé de faire le tirage de l'ensemble de la somme.

Mme Noël : Je rappelle que ce ne sont que des achats de prestations. C'est formidable...

Mme la Maire : C'est juste la définition.

Mme Noël : Je me permets de revenir sur la 214, l'entretien des espaces verts de la commune de Bezons de septembre à octobre 2024. Après lecture de cette décision, il s'agit là aussi d'une privatisation faite auprès du service des espaces verts.

Mme la Maire : C'est le renouvellement du marché.

Mme Noël : S'il vous plaît, vous ne voulez pas que l'on vous coupe la parole, alors faites-en de même. Le langage Girafe et le langage chacal, la CNV, je viens de découvrir ça, c'est formidable. Je vous proposerai de découvrir et d'adopter ce genre de comportement. Je poursuis avec la 236, la signature d'une lettre de mission entre la commune de Bezons et le cabinet BVK avocats associés.

Mme la Maire : Pardon, pourriez-vous me donner les numéros de décisions pour que j'arrive à vous suivre ? Sinon, je n'y arrive pas, vous allez trop vite pour moi.

Mme Noël : Il s'agit de la 236, mais elle est équivalente à la 206 qui est une autre décision d'avocat. C'est la ville face, soit à un administré, soit pour le cas présent à une personne habitante résidente au foyer Péronnet. On a vu se multiplier ce genre de lettres de mission. Ça nous coûte extrêmement cher. Je profite de ces décisions car je n'ai pas vu celle dont je souhaite parler. Pouvez-vous nous dire ce soir combien ont coûté toutes les procédures que vous avez entreprises dans le cadre des litiges que vous avez eus avec certains élus du conseil municipal de cette instance (audiences rendues en 2024) et avec des administrés ? Puisque vous avez eu un certain nombre de procès en diffamation au cours de l'année 2024, nous ne voyons pas combien ça a coûté aux contribuables.

Mme la Maire : Vous le verrez quand ce sera en décision de gestion.

Mme Noël : J'espère que ce ne seront pas des choses trop « louches » où il faudra quand même chercher. C'était au mois de mai et nous sommes au mois d'octobre, je pense que ça aurait déjà dû passer. Le contribuable a besoin de savoir. Quand vous parlez de 2 millions d'euros, ce n'est que 2% du budget mais quand on proratisse le nombre de procès que vous avez entamé et le coût que ça va représenter à la population, c'est insupportable.

Mme la Maire : Vous devriez rester concentrée au lieu de faire des polémiques. Votre question est hors sujet, puisque nous ne sommes pas dans les décisions de gestion courante. Je dois néanmoins vous répondre sur la 236, sur le cabinet BVK. Le service vous répondra. Avons-nous fini ?

Mme Noël : J'ai le droit de m'exprimer sur les décisions courantes, donc vous ne savez pas y répondre, mais j'aimerais que ce soit clairement explicité dans les décisions courantes, parce que c'est un coût incommensurable. Mes collègues ont d'autres choses à dire car vos décisions ne sont pas très claires. Merci.

Mme la Maire : M. Faravel.

M. Faravel : J'ai bien relu la liste de l'ensemble des décisions présentées dans le dossier de ce soir, comme j'avais regardé aussi celles du conseil du 26 juin. À part la décision concernant AZUR pour le nettoyage du marché, aucune décision courante, présentée au dernier conseil, présentée à ce conseil, ne concerne la façon dont est géré le marché « Au temps des Cerises ». Si des marchés étaient en dessous des seuils, cela devrait apparaître. Or, il n'y a rien, aucune décision courante. Je vous le redis, nous exigeons d'avoir les éléments pour analyser.

Mme la Maire : L'administration me dit qu'en dessous des seuils, il n'y a pas de décisions. Je laisserai le service vous inviter à faire une réunion avec le DGS, qui vous donnera les éléments que vous souhaitez. Je n'ai rien à cacher. Je sais que vous êtes débordé, Monsieur le DGS, mais acceptez de recevoir Monsieur Faravel de ma part, s'il vous plaît, avec qui vous voudrez.

M. Faravel : Il faut arrêter la condescendance. Ce n'est pas une faveur que vous nous faites. C'est une obligation. Il faut arrêter de nous prendre pour des buses.

M. Gibert : La décision 2024-164 de ce conseil municipal est relative à l'abrogation de la décision de requalification du Square de la République, elle est suivie du numéro 165 qui est : la requalification du Square de la République. Il s'agit d'un retrait de décision et donc elles ont chacune un numéro (l'ancienne et le retrait).

La décision 2024-164 de ce conseil municipal est relative à l'abrogation de la décision numéro 136 du précédent conseil municipal, qui était à l'époque marquée « en cours de rédaction ». De même, dans ce conseil municipal, il y avait une décision 138 qui était marquée « en cours de rédaction ». On ne savait pas ce que c'était. Nous avons posé la question. Vous nous aviez dit qu'on la verrait apparaître la prochaine fois. Que nenni, la 138 n'est pas dans les nouvelles décisions. Quelle était cette décision numéro 2024-138 du dernier conseil municipal qui n'apparaît toujours pas dans les décisions qui nous sont présentées ce soir ?

Mme la Maire : Pour la décision 164, une erreur matérielle a été constatée. Ils ont refait la décision.

M. Gibert : Sur la 138 de la dernière fois, puisque ce sont deux décisions qui étaient en cours de rédaction.

Mme la Maire : Deux délibérations apparaissent abrogées, où il y a eu deux erreurs matérielles. Une autre apparaît aussi avec une erreur matérielle. Ça a été refait. Je vais vérifier si la 138 est dans les décisions avec une erreur matérielle.

M. Gibert : Je ne l'ai pas vue mais ce n'est pas très grave mais ce serait bien que nous ayons les infos.

Mme la Maire : On me dit que c'est la 165 qui est valable.

M. Gibert : Oui, mais la 138...Autre élément, sur la décision 213, le retrait de la décision du 13 juin 2024 numéro 146, qui était la préemption d'une parcelle située 19-21 rue Jean Jaurès, cadastré AL430. C'est la préemption d'une parcelle dans la zone industrielle est. On retire cette décision ce soir, or, lors du précédent conseil municipal, il y avait la préemption de deux parcelles contiguës. On n'en retire qu'une seule sur les deux et on continue à préempter la deuxième ?

Mme la Maire : Oui, parce que la première qu'on a préemptée est plus en profondeur. Elle n'est pas sur le tracé du TCSP. Celle sur laquelle on abandonne, c'est celle du tracé de TCSP, parce que c'est Île-de-France Mobilité qui va préempter. Au départ, c'était une seule vente, mais comme il y a deux lots, on en a fait une sur deux. En effet, budgétairement faire le portage pour Île-de-France Mobilité sur nos comptes n'est pas forcément...

M. Gibert : La réponse me convient. Puisque tout le monde s'exprime, je vais revenir sur quelques petits éléments. Avec votre politique plus droitrière qu'humaniste, Mme Menhaouara, on la voit au travers de toutes ces décisions – je reste toujours dans le cadre de ce dossier-là – augmentation des impôts et taxes, tapis rouge aux promoteurs immobiliers, inaccessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite ou vivant avec un handicap avec des trottoirs qui ne sont plus aux normes PMR... Oui, Mme Geneste, je sais que c'est votre délégation, mais il suffit de se promener pour le voir. Ce n'est pas votre délégation, mais on ne sait pas ce que vous faites.

Mme la Maire : M. Gibert, est-ce que ces propos sont en lien avec les décisions ? Je ne comprends pas.

M. Gibert : C'est par rapport à l'expression de Mme Aouchiche.

Mme la Maire : On s'en fout de l'expression de Mme Aouchiche, ce n'est pas le propos.

M. Gibert : Une adjointe qui démissionne, on s'en fout...

Mme la Maire : Est-ce que vous avez d'autres questions sur les décisions de gestion courante ? Je veux bien que chacun fasse son annonce politique mais franchement faites comme par le passé :

appelez la presse, faites des communiqués, des conférences de presse, mais n'utilisez pas les moyens du conseil municipal pour le faire. Je vous rappelle qu'un conseil coûte 10 000 euros, je l'ai dit tout à l'heure et c'est de l'argent public. Merci de poser vos questions sur les décisions de gestion courante.

M. Gibert : C'est le prix de la démocratie, je sais que vous n'êtes pas à l'aise avec le concept.

Mme la Maire : Ce n'est pas le prix de la démocratie quand l'argent est mal dépensé. Posez vos questions, Monsieur Gibert.

M. Gibert : Vous vous y connaissez en mauvaises dépenses. Décision n°217.

Mme la Maire : Nous l'avons déjà vue et j'y ai déjà répondu. Avez-vous une question ou un discours politique à tenir ? Si oui, faites-le sur votre page Facebook.

M. Gibert : Vous l'autorisez à M. Faravel, alors pourquoi me le refuser ?

Mme la Maire : Ce n'est pas l'heure. Avez-vous une question ? Vous irez commenter ailleurs ce qui s'est passé au conseil, ce n'est pas le lieu.

M. Gibert : Le conseil municipal n'est pas le lieu du débat ? Expliquez-moi votre définition du conseil municipal.

Mme la Maire : La définition est simple, il y a un ordre du jour et il faut y répondre. Vous n'êtes pas appelé à vous prononcer si vous êtes favorable ou pas, venez en CAO pour y dire si vous êtes favorable aux marchés. Le conseil municipal n'est pas appelé à se prononcer s'il est favorable ou pas. Ce n'est pas une délibération, elle ne vous a pas été posée comme question. Vous avez le droit de critiquer notre action en dehors de ce conseil. Maintenant, quelle est la question que vous ne comprenez pas sur le marché ?

M. Gibert : Ma question concerne le marché et sur le fait que cette décision ait déclenché la démission d'une adjointe de votre équipe.

Mme la Maire : Cela ne vous regarde pas et ce n'est pas le sujet du conseil. Continuez si vous avez une question.

M. Gibert : Il s'agit d'une remarque concernant la délibération n°217 qui a provoqué le départ de Mme Aouchiche de votre majorité. Avec votre goût pour le ripolinage consistant à préférer les apparences aux performances, notamment des bâtiments et en particulier du parc social dont vous êtes la présidente, j'évoque là les ravalements que vous avez diligentés sans amélioration des performances énergétiques, avec vos élus qui se disent macroniens comprendre de droite ou de droite centrée et qui pourtant fêtaient l'élection d'un député LFI en 2022, avec d'autres élus soi-disant verts dont la fibre écolo est telle qu'on se demande s'ils écrivent vert...

Mme la Maire : C'est l'itinérant politique qui nous parle là. Ça va le grand écart entre le RPR et le parti communiste. En quoi le parc social concerne les décisions de la Maire ? Je vais passer pour une autoritaire mais nous coupons le micro s'il vous plaît. Sérieusement, c'est un manque de respect au règlement intérieur, suspension de séance, nous coupons.

Mme Vasic, vous aviez une question ?

Mme VASIC : Tout le monde le sait, je suis l'élue en charge de la propreté et souhaite rebondir sur une des décisions. Je suis un peu attristée aujourd'hui, nous sommes devant les Bezonnais qui méritent un peu plus que cela. La propreté a toujours été un service public au service du public avec un recours ponctuel aux prestations extérieures.

Mme la Maire : Mme Vasic, avez-vous une question ou bien souhaitez-vous faire également une déclaration politique ? C'est un sketch...

Mme VASIC : (hors micro)

Mme la Maire : Si vous avez une question posez-la mais par contre si vous faites une simple déclaration...D'accord, prochain conseil. J'attends des questions sur des décisions concrètes pas des déclarations politiques. Y-a-t-il des questions sur les décisions de gestion courante ? Non.

M. Renault lui par contre avait une question.

M. Renault : Je tiens à exprimer mon inquiétude face aux récentes intentions budgétaires annoncées par le gouvernement de monsieur Barnier. Ces mesures risquent de porter un coût sévère aux finances des collectivités locales. Je crains particulièrement pour l'impact qu'elles pourraient avoir sur notre commune de Bezons. Notre ville, faisant face à de nombreux défis, pourriez-vous nous éclairer sur les conséquences de ces mesures ?

Mme la Maire : Pour répondre à Mme Vasic, oui, cette question est une question posée dans le cadre du règlement intérieur et déposée dans les temps réglementaires (48h avant). Vous avez donc le droit de poser une question lorsqu'elle est posée dans le cadre.

Monsieur l'élu cher Jean-Marc, vous soulevez une question cruciale concernant l'impact des récentes mesures gouvernementales sur notre commune. Il est évident que nous faisons face à une situation complexe, source d'inquiétude pour notre commune. Tout d'abord, il est important de rappeler que le nouveau Gouvernement, issu du groupe le plus minoritaire de l'Assemblée nationale, manque de légitimité, d'autant plus que ce Gouvernement envisage des mesures qui rappellent tristement les politiques austères des années 80, telles que la Poll tax de Margaret Thatcher, qui faisait porter l'effort principalement sur les classes populaires et moyennes. Nous constatons aujourd'hui une série de décisions gouvernementales qui touchent durement notre population. Le décalage de la réindexation des retraites, la suppression de 1 000 emplois publics, la baisse du chèque énergie et l'augmentation des tarifs d'électricité. Ces mesures n'épargnent aucun citoyen et elles affectent gravement le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Ce qui est particulièrement préoccupant pour notre commune, c'est que les collectivités locales seront également lourdement ponctionnées sans que la spécificité des territoires soit prise en compte. Nous, commune populaire, nous sommes déjà en première ligne pour pallier les carences de l'État dans des domaines essentiels comme l'éducation, la santé, la sécurité et l'action sociale. Sur Bezons, si l'ensemble des mesures annoncées par le gouvernement étaient prises par la loi de finances, il serait prévu ou sera prévu le prélèvement sur nos recettes de fonctionnement de plus d'1,076 million d'euros. Une hausse de la participation à la CNR-ACL qui approcherait les 350 000 euros. L'impact de la baisse du taux du FCTVA qui pourrait, quant à lui, avoir un impact estimé entre 300 000 et 500 000 euros sur nos recettes d'investissement. Constatons qu'à Bezons, c'est plus de 1,720 million d'euros qui risquent d'être retirés du budget communal avec des conséquences directes et graves sur les services publics essentiels : moins de moyens pour les écoles et leurs rénovations, moins de moyens pour la santé, pour la solidarité, pour la tranquillité publique, pour la propreté, pour l'environnement. Ce sont les premières évaluations de ces mesures d'austérité et leur impact sur notre collectivité. À cela, il faudra sans doute ajouter une probable baisse des cofinancements, difficile à qualifier à ce stade, résultat de la dégradation des finances de la région Île-de-France et du département du Val-d'Oise. Nous ne pouvons que déplorer l'injustice criante de ces mesures et leur impact négatif sur nos services publics et sur nos concitoyens, d'autant plus que des questions légitimes restent aujourd'hui sans réponse. Où sont les milliards d'exonérations fiscales accordés aux multinationales ? Qu'en est-il du rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, l'ISF ? Que deviennent les aides massives versées aux géants du CAC 40 ? La participation des plus riches à l'effort national reste bien trop limitée et ponctuelle. Que propose-t-on ? En conclusion, les choix politiques actuels sont résolument orientés vers un modèle ultralibéral, faisant peser le poids des efforts sur les plus modestes parce qu'ils sont plus nombreux. C'est une situation que nous ne pouvons pas accepter et que nous dénonçons fortement. Notre majorité municipale, comme vous le savez, exprime d'abord son opposition ferme à cette politique d'austérité, qui va pénaliser durablement notre économie, qui va faire payer les populations les plus modestes et qui va appauvrir durablement les collectivités territoriales et casser le service public auquel nous sommes tous attachés. Ensuite, nous réclamons que les spécificités locales des villes populaires soient prises en compte dans la répartition des efforts budgétaires. Enfin, nous appelons le Gouvernement à réviser sa politique fiscale pour instaurer une véritable justice sociale en s'attaquant aux privilèges fiscaux des grandes fortunes et des multinationales, plutôt que de fragiliser nos collectivités et nos habitants. Je reviendrai vers vous par des actions qui seront entreprises auprès du Gouvernement pour, justement, continuer le combat. Je crois que nous avons intérêt à rester solidaires pour mener ce combat ensemble. Je vous remercie et



vous souhaite une bonne soirée. Je regrette que nos élus d'opposition, qui, ~~selon ce que, sont toujours~~ très attachés au service public, n'étaient pas là. Ils auraient pu soutenir ces mesures. Je suis vraiment désolée pour la fin de ce conseil qui ne correspondait pas aux règles du règlement intérieur. Merci à toutes et tous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h42.